

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Citoyen romain, *citoyen* du monde, café *citoyen* :
Étude lexicologique d'un mot fluctuant

Mémoire réalisé par
Cécile Filée

Promoteur
Cédric Fairon

Année académique 2017 - 2018
Master 60 en langues et littératures françaises et romanes

Remerciements

Ce travail de fin d'étude n'aurait pas été possible sans la collaboration active et les conseils avisés du Professeur Cédric Fairon. Je lui exprime toute ma gratitude pour sa disponibilité et son implication.

J'exprime aussi mes remerciements à Maxime et Pauline. Leur support moral et intellectuel m'ont permis d'arriver au bout de ce travail.

Enfin, je remercie mes parents et grands-parents leur soutien et leur aide inestimables. Ils ont également été des relecteurs consciencieux et avisés.

Résumé

Ce travail s'attèle à l'étude d'un seul mot : *citoyen*. Il ne s'agit aucunement d'un mot pris au hasard ; en effet, nous l'avons choisi car nous soutenons qu'il subit actuellement un changement d'utilisation, tant au niveau de sa fréquence qu'au niveau du sens qui lui est attribué. Cette étude retrace toute la vie du mot, depuis ses origines latines jusqu'à aujourd'hui. *Citoyen* provient de *civis* en latin. Dès l'ancien français, il est utilisé pour désigner l'habitant d'une ville, d'une cité. Ensuite, son sens évolue et il indique les droits (voire les devoirs) attribués à un citoyen. Son sémantisme continue d'évoluer et de s'amplifier jusqu'à aujourd'hui où, dans une perspective altermondialiste, il peut aussi désigner une personne qui concilie éthique et responsabilité. Ce mot a également été choisi car il est productif, non seulement de nouveaux sens comme nous venons de la résumer, mais également de nouvelles formes telle que *écocitoyen*. Après avoir redéfini quelques notions théoriques telles que la néologie, le figement ou encore l'unité lexicale, ce travail étudie les occurrences de *citoyen* dans un corpus d'articles de presse francophone afin de montrer sa fréquence mais aussi les nouvelles formes qu'il produit.

Mots-clés :

Citoyen, altermondialisme, lexicologie, corpus, presse francophone, néologie, figement, terminologie.

Table des matières

Introduction.....	7
Chapitre I : Origines.....	11
1.1. Étymologie et histoire du mot.....	11
1.2. Évolution des définitions du mot.....	13
1.3. Étude du sémantisme.....	20
1.4. Synthèse.....	25
Chapitre II : Questions théoriques.....	27
2.1. La création lexicale.....	27
2.1.1. Qu'entend-on par néologie ?	28
2.1.2. Une question de durée ?	29
2.1.3. Comment savoir si l'on est face à un néologisme ?	30
2.1.4. Classements de néologismes et matrices lexicales.....	30
2.1.4.1. Classement de Henry Mitterand, 1963.....	30
2.1.4.2. Matrice de Goosse, 1975.....	31
2.1.4.3. Matrice de Tournier, 1985.....	32
2.1.4.4. Classement de Pruvost et Sablayrolles, 2000.....	33
2.2. Quelle unité en lexicologie et néologie ?.....	34
2.3. Néologie, lexicologie, terminologie, morphologie : qui fait quoi ?.....	38
2.4. Le figement : moyen de création lexicale ?	40
Chapitre III : Étude sur corpus.....	43
3.1. Méthodologie.....	43
3.2. Étude longitudinale.....	47
3.2.1. Étude quantitative du mot <i>citoyen</i>	48
3.2.1.1. Via Europresse.com.....	48
3.2.1.2. Sur le net.....	50
3.2.2. Étude de l'échantillon.....	53
3.2.2.1. Justification et explication de l'outil AntConc	53
3.2.2.2. Analyse de l'échantillon.....	53
3.3. Étude transversale.....	55
3.3.1. Étude quantitative	55
3.3.2. Étude de l'échantillon.....	56
3.3.3. Conclusion provisoire.....	57
3.4. Sémantisme actuel	58
3.4.1. Officieusement.....	59
3.4.2. Officiellement.....	61
3.5. Etude de cas.....	63
3.5.1. Plateforme citoyenne.....	64
3.5.2. Café citoyen.....	67
3.5.3. Être citoyen.....	69
3.5.4. Écocitoyen	70
Conclusion.....	73
Bibliographie.....	75

Introduction

« [...] nous vivons un changement profond des mentalités. Le 21^e siècle sera celui du citoyen, celui de tous ces citoyens qui veulent apporter leur contribution au bien commun en s'engageant dans des projets qui créent du sens. » Discours du roi Philippe de Belgique à l'occasion de la fête nationale, prononcé le 20 juillet 2018.

Lors de son discours à l'occasion de la fête nationale belge, le roi Philippe mentionne notre époque comme le *siècle du citoyen*. Ce discours rend compte de l'importance accordée au mot *citoyen* qui est au cœur du discours social actuel. Cette importance se marque également dans les médias. Par exemple, le site *AgoraVox* qui se revendique « média citoyen »¹. Cette appellation n'est pas anodine. Le lexique joue en effet un rôle éminemment social ; « un signe [linguistique] est toujours, à l'origine, créé et utilisé dans un but social » (Deleau, 1989).

En outre, les vocabulaires sont capables de représenter des groupes sociaux et des idéologies. « Les études sur le langage et l'idéologie ont montré le pouvoir des mots comme moyens d'action et instruments de reproduction de l'ordre social. » Un sociolecte est ainsi le « parler d'un groupe social » (Robert, 2016 : 2384), mais il est aussi son moyen de représentation. Eluerd mentionne aussi que le signe linguistique possède une dimension sociale (Eluerd, 2000 : 54). De plus, le lexique est ce qui change le plus rapidement dans une langue. Il est donc la part du langage la plus à même de représenter la société contemporaine (ou une partie de celle-ci). La société évolue, amène de nouvelles réalités et a besoin de se nommer. Boulanger confère également un rôle social au lexique et plus particulièrement à la néologie : « la néologie joue un rôle éminemment social, inséparable de l'évolution des grands courants qui ont besoin d'être nommés, affinés et aménagés du point de vue linguistique » (Boulanger, In *Néologie et lexicologie, hommage à Louis Guilbert*, 1979 : 37). Cabré va encore plus loin en attribuant à la néologie un rôle à la fois « linguistique, culturel et politique » (Cabré, 1992 : 253).

Ainsi, tout mouvement social génère sa terminologie, son lot de vocabulaire ; Martinet parle des « conséquences linguistiques d'un changement social [qui] se répercutent au fil du temps » (Martinet, 2008 : 180). Depuis les années 1990, un mouvement d'éveil environnemental et d'ouverture à l'autre naît peu à peu. Elchacar étudie les appellations de ce

¹ <https://www.agoravox.fr/>

mouvement dans ce qu'elle nomme le vocabulaire sociopolitique. Les morphèmes *contre-* et *anti-* sont productifs en politique. Elle étudie la présence de *antimondialisation* et *altermondialisation* dans la presse au Québec. Bien que référant à la même réalité, ces deux mots n'apportent pas les mêmes connotations : *antimondialisation* marquerait une opposition à la mondialisation, alors que *altermondialisation* propose une autre mondialisation (Elchacar, 2016). Le deuxième terme induit une position plus positive que le premier. Ce mouvement social, que nous qualifierons d'altermondialiste, se décline en trois branches selon Delarue : la branche démocratique, la branche sociale ou sociétale et la branche écologique. Chacune de ces branches peut être considérée comme possédant sa propre terminologie. Par exemple, pour la branche écologique, nous trouvons plusieurs dictionnaires spécialisés tels que le *Dictionnaire de l'environnement et du développement durable*, l'*Encyclopedia of World Environmental History*, ou encore le *Dictionnaire de l'écologie et de l'environnement*, il existe aussi un *Que sais-je* intitulé *Les 100 mots de l'environnement* ; ils sont la preuve de l'existence d'un vocabulaire spécifique à ce mouvement. Le mouvement altermondialiste inclut ces trois branches et entend critiquer la mondialisation, le capitalisme ou encore la consommation de masse en proposant d'autres modèles qui prônent plus de respect et de responsabilité de tout un chacun (Sommier et Aguiton). Ce mouvement entend donc remettre au centre l'individu quel qu'il soit en le responsabilisant et en lui conférant le pouvoir de créer le monde de demain. L'altermondialisme appelle cet individu : *le citoyen*.

Le mot *citoyen* prend donc de plus en plus de place. Il en devient même un argument marketing. Prenons, par exemple, une publicité pour *Devos Lemmens*² où le barbecue est considéré comme *un acte citoyen* ou un moyen de raviver *la flamme citoyenne*. Ainsi, *citoyen* est sur toutes les lèvres. Ces exemples rendent compte d'une augmentation quantitative, mais également d'une diversification d'utilisation de *citoyen*. Le *citoyen* désigne une personne mais est un adjectif dans l'exemple *un acte citoyen*. Nous voyons donc des utilisations nouvelles du mot *citoyen* qui induisent également de nouveaux sens donnés à ce mot.

Prenant en compte cela, notre travail consiste en l'étude lexicologique du mot *citoyen*. Le point de départ de cette étude est l'hypothèse d'une augmentation d'utilisation du mot : nous étudions donc sa présence dans la presse francophone durant deux décennies, de 1998 à 2018. De plus, nous pensons que le sémantisme de *citoyen* s'amplifie et le mot est productif, c'est-à-dire qu'il est à l'origine de nouvelles unités linguistiques. Notre hypothèse est que le

² Publicités consultables sur : <https://www.youtube.com/watch?v=nUXwEy0E4wA>; et : <https://www.youtube.com/watch?v=gCvovwQnicc>.

sémantisme du mot se diversifie via de nouvelles utilisations. Pour prouver cela, nous étudions le sémantisme de *citoyen* depuis ses premières occurrences jusqu'à aujourd'hui, en nous attachant particulièrement sur la productivité du mot : ses dérivés, ses composés et les syntagmes le contenant.

Notre étude procède en trois étapes. Au chapitre I, nous nous attachons sur les origines de *citoyen*. Nous étudions ses premières occurrences, son étymologie et les différentes définitions qui lui sont attribuées au fil du temps. Ensuite, au chapitre II, nous réalisons la balance théorique de concepts linguistiques tels que la néologie ou encore le figement lexical. Le chapitre III consiste en une étude sur corpus d'articles de presse. Nous réalisons une étude longitudinale et transversale et nous terminons ce travail par une étude de cas. L'innovation lexicale est centrale et notre étude est purement linguistique même si les phénomènes montrés s'inscrivent dans le cadre d'un mouvement social altermondialiste qui nous montre que « [...] si parfois nous semblons parler n'importe comment, ce n'est jamais pour dire n'importe quoi » (Eluerd, 2000 : 123).

Chapitre I : Origines

Notre étude lexicologique de *citoyen* se veut la plus complète possible. Dans ce but, nous étudions ce mot depuis ses premières attestations, mais également ses origines latines et son étymologie (1.1.). Ensuite, nous retraçons ce que les sources lexicographiques attribuent à *citoyen*, tant sur le plan formel que sur le plan sémantique (1.2.). Enfin, en guise de synthèse, nous tentons de dégager les grands pivots de l'histoire du mot et de proposer des pistes de justification quant à sa diversification sémantique.

1.1. Étymologie et histoire du mot

L'étymologie de ce terme est explicitée par plusieurs auteurs. Si des nuances existent, nous remarquons une certaine convergence quant à l'origine du terme étudié. Le mot *citoyen* est attesté pour la première fois au douzième siècle sous la forme de *citeien* selon le FEW. Son étymologie est expliquée chez Furetière : substantif « qui vient de *civis* en latin (traduit par *citoyen*) ». Le terme serait aussi dérivé de *cieo*, dans le sens où il implique un vivre ensemble. Le *Dictionnaire de Trévoux* reprend mot pour mot cette étymologie (Trévoux, 1704 : tome 2, 540). Richelet se contente de l'origine *civis*. Littré, quant à lui, mentionne le bas latin *civitanus* - qui provient de *civitas* et signifie *cit*é - comme étymologie de *citoyen*. Larive et Fleury le rejoignent en citant le bas latin *civitanus*, mais précisent qu'il remonte au latin *civitatem* (et non *civitas*). La neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie* situe le mot au XII^e siècle, rejoignant ainsi le FEW.

Le *Grand dictionnaire latin* Olivetti³ considère le mot latin *civis* comme un substantif de la troisième déclinaison. Il en donne trois traductions : « - citoyen, citoyenne ; - concitoyen, concitoyenne ; - sujet ». Nous constatons donc que l'étymon possède le même sens que le mot étudié. Olivetti possède également une entrée *civitas* avec trois traductions : « - droit de citoyenneté, condition de citoyenneté ; - population ; - État, nation, pays ». L'entrée *civitanus*, quant à elle, n'existe pas. Le mécanisme qui lie *civis* et *civitas* sur le plan formel est le même sur le plan sémantique : *civitas* est à l'origine de *civis* tout comme le droit de citoyenneté est à l'origine du citoyen. Le *Dictionnaire latin-français* de Gaffiot possède une

³ Ce dictionnaire est consultable en ligne : <https://www.grand-dictionnaire-latin.com/>.

entrée *civi*, partitif de *cieo* qu'il considère comme le datif singulier de *civis*. L'étymologie proposée par Furetière s'explique donc par ce biais. Le Gaffiot traduit *civilis* par « - de citoyen, civil ; - qui concerne l'ensemble des citoyens, la vie politique, l'Etat ; - qui convient à des citoyens, digne de citoyens ; - populaire, affable, doux, bienveillant » (Gaffiot, 2001 : 135). Ce dictionnaire traduit aussi *civis* par « citoyen, concitoyen ». *Civilitas, atis* peut être traduit par « - qualité de citoyen ; - sociabilité, courtoisie, bonté » mais également par « la politique ». Le dictionnaire propose aussi une entrée pour *civitas, atis* : « ensemble des citoyens qui constituent une ville, un Etat, une cité ; - droits des citoyens, droit de cité ».

Après l'étude de l'étymologie de *citoyen*, nous nous intéressons à son histoire. Le *Dictionnaire historique de la langue française* définit *citoyen* sous l'entrée *cité* dont il est issu (Rey, 2010 : 461). *Cité* est dérivé du latin *civitas* selon cette même source. *Citoyen* est ici un substantif dérivé sous la forme *citeain* en 1154-1173 et refait ensuite *citoien* à partir de 1250. Il est synonyme de *citadin* jusqu'au XVII^e siècle. Lors de ce siècle, naît le sémantisme politique « membre d'une communauté politique organisée » (Rey, 2010 : 461), par référence au contexte romain où le citoyen romain est celui qui a les droits de cité. Toujours au XVII^e siècle, naît la collocation *citoyen du monde*. Le mot entre dans les institutions et remplace *monsieur/madame* à partir de la Révolution française. Naît aussi le syntagme *citoyen actif/passif* ; il est toujours utilisé aujourd'hui en Suisse où *citoyen actif* signifie électeur. En 1694, est constaté un usage dans le langage courant avec le sens péjoratif d'*individu*, comme dans le syntagme *drôle de citoyen*. Dans les années 1990, une reprise adjectivale est attestée, avec un sens proche de *civique*. Aujourd'hui, est lié à ce terme un esprit patriotique tel que dans la phrase *Aux armes, citoyens !* Alain Rey définit également *citoyenneté* : « d'abord les mêmes connotations patriotiques que citoyen, [...] au XIX^e siècle, terme juridique, affectivement neutre » (Rey, 2010 : 461). Le *Dictionnaire historique de la langue française* a également une entrée *écocitoyen* dont il fait remonter la création à 1990. Il le considère comme un adjectif où *citoyen* signifie « responsable sur le plan de la vie en commun » et *écocitoyen* : « ce comportement en ce qui concerne le respect de l'environnement, l'écologie ». Rey atteste aussi *écocitoyenneté* en 1993. Cette étude historique d'Alain Rey synthétise les multiples sens pris par *citoyen* au fil du temps.

Toujours dans le *Robert historique*, nous consultons l'histoire de *civil, -ile*. Selon ce dictionnaire, *civil* est un substantif et un adjectif emprunté en 1290 au latin *civilis* qui signifie « relatif au citoyen, à ses droits, à son existence ». Le mot s'emploie en droit où il peut être

opposé à criminel ou militaire ; ces deux oppositions s'appliquent aussi à *citoyen* dans certains cas comme nous le démontrons au point 2 de ce chapitre. Il est aussi précisé que *civilis* est dérivé de *civis* : « membre libre d'une cité, citoyen libre ». *Civil* et *citoyen* ont donc une étymologie commune. Le sens de *civil* « qui observe les usages de la bonne société, civilisé » (Rey, 2010 : 461) est usuel en français classique mais, par la suite, il décline au profit de *civilisé* ou *bien élevé*. Nous retrouvons en français classique le sens aujourd'hui donné à *citoyen* dans *écocitoyen*. L'adjectif *civique* possède aussi une entrée dans le *Robert historique*. Il est décrit comme emprunté en 1504 au latin *civicus* : « du citoyen, de la cité » et dérivé de *civis* : « citoyen ». Le sens moderne de l'adjectif *civique* est, selon le *Robert*, « relatif au citoyen » avec une valeur appréciative « caractéristique d'un bon citoyen ». Ce sens moderne est attesté juste avant la Révolution française. La collocation *bon citoyen* est explicitée dans plusieurs dictionnaires que nous reprenons au point 1.2. C'est de cet adjectif *civique* qu'est dérivé le substantif *civisme*.

S'attarder sur l'étymologie et l'histoire de *citoyen* mais encore de *civil* ou *civique* permet de mettre en avant quelques pistes en lien avec notre hypothèse. Tout d'abord, il est possible de constater une évolution de sens : *citoyen* est en premier lieu synonyme de *citadin* mais d'autres sens sont attestés au fil du temps. Ensuite, ce premier point montre une diversification d'usage par l'utilisation de syntagme contenant *citoyen*.

Dans le point suivant, nous nous intéressons aux différences présentes dans les définitions des dictionnaires à mesure que le temps avance.

1.2. Évolution des définitions du mot

Le mot *citoyen* possède plusieurs sens attestés par les dictionnaires. Tantôt substantif (Furetière, Richelet...), tantôt adjectif (Godefroy, Larousse...), ou encore les deux (Vorepierre, Lachâtre...), sa classification grammaticale varie d'un dictionnaire à l'autre. Son sémantisme fluctue également en fonction des dictionnaires mais aussi en fonction de la date de publication de ces derniers. Nous nous intéressons aussi aux mots proches de *citoyen* tels que *civisme* ou *civil*. À plusieurs reprises, nous sommes amenés à clarifier les définitions en allant consulter les entrées des mots utilisés dans la définition de *citoyen*. Ce processus est important car nous utilisons des sources lexicographiques de différentes époques et les mots utilisés dans ces sources n'avaient pas nécessairement le même sens qu'aujourd'hui : si la définition de *citoyen* évolue au fil du temps, celle des mots utilisés pour le définir évolue aussi ! Nous présentons ces

définitions par ordre chronologique sauf pour les différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* que nous regroupons.

Le *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle* de Huguet est un dictionnaire publié au XX^e siècle qui définit les mots du français du XVI^e siècle. Il ne s'agit donc pas d'une source de première main mais nous choisissons ce dictionnaire pour commencer l'étude des définitions du mot *citoyen*. Ce dictionnaire (1932 : tome 2, 301) définit *citoyen* comme « citadin, habitant d'une ville » et tous les dictionnaires mentionnés dans ce travail s'accordent sur cette définition lorsque *citoyen* est substantif. Huguet y ajoute *citoyen* en tant qu'adjectif : « Civil, entre concitoyens ». Ce dictionnaire présente une certaine circularité⁴ car la définition de *citadin* qu'il fournit est « Citoyen. Habitant. Concitoyen ». Le dictionnaire d'Huguet ne possède pas d'entrée *concitoyen*, mais il y existe une entrée *concitadin* : « Concitoyen » (Huguet, 1932 : tome 2, 408), cette entrée ne permet pas de dépasser la circularité mentionnée. Ce dictionnaire ne possède pas d'entrée pour *civil*, mais il y a une entrée *civilité* pour laquelle il donne deux définitions : « droit de cité, qualité de citoyen » et « activité politique » (Huguet, 1932 : tome 2, 302).

Le *dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy concerne, tout comme le dictionnaire d'Huguet, un État de langue antérieur à sa publication. Il considère l'adjectif *citoin* comme « -de ville, urbain ; - mondain, séculier ; - terme de jurisprudence, civil » (Godefroy, 1883 : tome 2, 141). Godefroy présente aussi l'adverbe *citoinement* qui signifie « civilement, opposé à criminellement ». Certaines définitions sont donc liées à une définition déjà existante. Le *citoyen* est tantôt le séculier, opposé au régulier, tantôt le non-criminel. Le dictionnaire de Godefroy ne possède pas d'entrée pour *civil* mais il en existe une pour *civilité* : « cité » (Godefroy, 1883 : tome 2, 142) ; nous constatons une différence entre Huguet et Godefroy pour *civilité*. Le FEW situe le français *citoyen* en 1762. Il cite également la forme *citain*, se rapprochant de la forme *citadin*. Ce dictionnaire remonte à l'ancien français *citiein* et le définit comme « habitant d'une ville » (FEW : 725). Par cette définition, le terme est synonyme de *citadin*. Ce dernier est en effet défini dans le FEW par « habitant d'une ville ». Ce dictionnaire mentionne le supplément au dictionnaire de Trévoux (1771) où *citadin* est

⁴ La circularité dans un dictionnaire est le fait d'utiliser un terme *a* dans la définition du terme *b* et d'utiliser le terme *b* dans la définition du terme *a*, comme c'est le cas ici : *citadin* étant notre terme *a* et *citoyen* notre terme *b*. Pour plus d'explications sur le phénomène circularité, nous renvoyons à l'article de Solomon Marcus (SOLOMON, M., Définitions logiques et définitions lexicographiques, In : *Langages*, 5^e année, n°19, 1970. *La lexicographie*, sous la direction de Josette REY-DEBOVE, pp. 87-91.) et à celui de Pierluigi Ligas (LIGAS, P., Renvois et circularité dans les définitions des dictionnaires spécialisés. Le cas du DAAFAPS., http://www.publiforum.farum.it/show_issue.php?iss_id=6, [consulté le 30/07/2018].).

défini par « homme du peuple » ou encore « citoyen italien qui n'appartient pas au corps des nobles ». Le FEW mentionne également le *citadinage* : « droit de bourgeoisie » et le verbe *citadiner* : « vivre dans la cité » attesté dès 1581. Godefroy et le FEW s'accordent donc pour dire que le citoyen est le non-noble, le non-clérical et le non-criminel, donnant ainsi une vision en creux de ce statut.

Furetière donne la même définition initiale de Huguet et la complète par « ceux qui jouissent des droits et des privilèges d'une ville » (Furetière, 1640 : tome 1, 546). Richelet précise « en parlant des anciens citoyens grecs et romains, [citoyen signifie] qui jouissait du droit de bourgeoisie » (Richelet, 1680 : tome 1, 141) et ajoute dans son édition de 1732 « se dit [...] des enfants qui composent la famille » (Richelet, 1732 : tome 1, 338). Richelet définit *bourgeois* « celui qui est habitué d'une ville » (Richelet, 1732 : tome 1, 228) et lui donne la même étymologie que *citoyen* : *civis*. Une note explicative de Monsieur Aubert, présente dans le dictionnaire de Richelet, compare *bourgeois* et *citoyen*. La différence reste mince en ce que le *citoyen* est défini comme un résident de plusieurs années, membre de l'État, supportant les charges et remplissant des emplois ; le *bourgeois* est celui qui acquiert les privilèges comme récompense de services rendus à la ville dans laquelle il habite. Aubert précise qu' « on ne peut être bourgeois en deux différents lieux ». La note précise encore que les citoyens sont égaux en droit, le roi est citoyen au même titre que le paysan ; ce qui n'est pas le cas du bourgeois qui différencie petit, grand et franc bourgeois. Cependant, Richelet définit *bourgeoisie*, substantif féminin, en tant que « aussi le droit de jouir des privilèges qui ont été accordés à ceux qui sont nés dans une ville, ou qui y font leur demeure » (Richelet, 1732 : tome 1, 228), ce droit nous rappelle très fortement celui propre au *citoyen*. Là où la différence entre les deux termes est indéniable chez Richelet c'est lorsqu'il oppose *bourgeois* et *homme de cour* : « bourgeois⁵, bourgeoisie, adjectif : qui n'a pas l'air de cour. [...] Trop familier. Qui n'est pas assez respectueux ». Tout citoyen est sur un pied d'égalité alors que bourgeois est un statut distinctif qui montre sa différence d'une part, avec les gens de basse condition, car le bourgeois a des privilèges et d'autre part, avec la Cour car le bourgeois n'est pas un noble.

Le *dictionnaire critique de la Langue Française* de Féraud ajoute une remarque dans laquelle il précise « depuis quelques temps, on l'emploie adjectivement » (Féraud, 1787 : tome 1, 452) sous l'entrée *citoyen*. Ce dictionnaire possède aussi une entrée pour *civil*, un adjectif

⁵ Nous notons que le dictionnaire précise qu'il s'agit d'un usage figuré et dans un style simple.

« qui concerne les citoyens » mais encore « - par opposition à criminel ; - courtois, honête (sic) ». Il existe aussi une entrée pour *civilement* : « de manière civile ».

Le *nouveau dictionnaire de la langue française* par Noël et Chapsal mentionne la définition initiale de Huguët, le remplacement de *monsieur/madame* et « qui aime son pays » (Noël et Chapsal, 1826 : 195) pour l'entrée *citoyen*. Noël et Chapsal mentionne aussi *citoyen* en tant qu'adjectif qui signifie « un héros ». La septième édition du dictionnaire de Boiste (1828 : tome 1, 332) rejoint la première définition et y ajoute « qui aime son pays », cette précision dénote la portée patriotique du terme : nous y reviendrons.

Le *Dictionnaire universel* de Lachâtre propose cinq définitions pour le substantif : « - habitant ; - membre d'une cité (ces deux rejoignent la définition initiale) ; - chez les romains, citoyen est comme un droit sacré qui les rend puissants ; - zélé, se voue au bien général, conforme à l'intérêt et à la dignité de tous les membres de sa commune, de sa patrie ou du genre humain entier ; - le titre de citoyen remplace monsieur sous la République » (Lachâtre, 1856 : tome 1, 963). Le lien du terme avec les romains a déjà été mentionné ; ici, sa connotation se précise. Nous relevons que chez les romains, le terme est distinctif, excluant : il y a ceux qui jouissent des droits de citoyen et ils s'opposent à ceux qui n'en sont pas pourvus. Les deux derniers sens attribués sont quant à eux inclusifs. En effet, *Monsieur*, sous l'Ancien régime est le titre donné au plus âgé des frères du roi (Lachâtre, 1856 : tome 2, 759). Historiquement, *monsieur* vient de *monseigneur* et permet donc de marquer une distinction sociale en renvoyant aux privilèges de la noblesse française, *monseigneur* étant particulièrement utilisé pour désigner un chevalier ; après quoi en 1509, *monsieur* commence à être utilisé pour des particuliers, toujours selon Lachâtre. Ces particuliers sont toujours des gens de haut rang social, par exemple, les gens d'une maison appelle leur maître *monsieur*. Sous la République, après la Révolution française, remplacer *monsieur* par *citoyen* est un acte politique lourd de sens qui met chacun sur un pied d'égalité, masquant la distinction sociale nobiliaire. Le 4^e sens a une portée générale voire globale : « voire du genre humain entier ». C'est la première fois que le mot *citoyen* est assigné d'un sens qui dépasse la patrie ; cette définition inclut chaque membre de la société sans distinction de classe et se tourne même vers l'humanité dans une visée englobante. Lachâtre propose aussi une définition de *citoyen* en tant qu'adjectif : « qui a du civisme, qui est dévoué aux intérêts de son pays ». Cela rejoint le sens de « se voue au bien général » et montre, encore une fois, la portée patriotique du mot, comme déjà mentionnée chez Boiste. Lachâtre donne plusieurs définitions pour *civilité* parmi lesquelles : « s'étend à tous les devoirs de citoyens qui rendent la bonne harmonie sociale possible et même facile dans un pays

où l'on s'attache à les observer ». Ce dictionnaire définit aussi *civique* : « qui concerne le citoyen, qui s'applique à tout le propre du citoyen, qui est l'apanage du citoyen » ; ainsi que *civisme* : « réunion de toutes les qualités qui caractérisent un bon citoyen ». Lachâtre donne la même étymologie pour ces deux termes : du latin *civis*, signifie *citoyen*. Pour résumer, selon Lachâtre, *Civilité* et *civisme* constituent les devoirs du citoyen et *civique* est l'adjectif qui s'y rapporte.

Littre propose plusieurs sens cités auparavant pour le substantif (jouir des droits de la cité, remplacer le titre de monsieur, habitant d'une ville). Littre mentionne la collocation *citoyen du monde, de l'univers* : « homme qui met les intérêts de l'humanité au-dessus de la patrie » (Littre, 1863 : tome 1, 631). *Citoyen* y est aussi défini comme adjectif : « dévoué aux intérêts de son pays » (*idem*). Nous constatons que le sémantisme de la collocation est plus incluant que celui de l'adjectif : le *citoyen du monde* dépasse sa patrie alors que le *citoyen* (adjectif) s'y cantonne. L'entrée *civil* précise « qui concerne les citoyens ». Puis, le sens de ce mot est expliqué par opposition à d'autres mots. En effet, selon Littre, *civil* s'oppose à *criminel*, à *militaire*, à *politique* et à *sauvage* ; définissant, encore une fois, le terme en creux. Pour *civilement*, Littre donne deux définitions : « En matière civile. Poursuivre, juger civilement » et « avec civilité, d'une façon honnête et polie » (Littre, 1863 : tome 1, 632). Littre définit aussi *civisme* : « Sentiments qui font le bon citoyen. Attachement à la cité, à la patrie » et propose *patriotisme* comme synonyme de *civisme*.

Le *Dictionnaire de français illustré* de B. Dupin de Vorepierre en 1876 cite la définition initiale d'Huguet ainsi que « habitant d'un État libre qui a droit de suffrage », ce qui revient à la définition portant sur le peuple romain ; le citoyen est celui qui est pourvu de certains droits. Ce dictionnaire mentionne la collocation *bon citoyen* : « qui est zélé pour les intérêts de son pays » (Vorepierre, 1876 : 624) ainsi que l'emploi adjectival au sens de *bon citoyen*. *Citoyen* est donc présenté comme un droit et l'esprit patriotique déjà mentionné n'est attaché qu'aux bons citoyens. Le terme est alors à la fois incluant et excluant : il y a tous ceux qui ont des droits et ceux qui utilisent ces droits dans l'intérêt de leur pays.

Le *Dictionnaire français illustré des mots et des choses* de Larive et Fleury (1908 : 271) synthétise les sens déjà mentionnés : « - habitant d'une ville ; - même droits que les indigènes ; - dévoué à son pays » et ne considère *citoyen* que comme substantif et pas comme adjectif. Dans leur article sur *civil*, Larive et Fleury mentionne *un civil* « celui qui n'est pas militaire ». Un phénomène de conversion est ici perceptible, il est expliqué en détail dans le chapitre 2.

Les différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* possèdent une entrée *citoyen*. L'édition de 1778 définit cette entrée « habitant d'une ville » et propose la collocation *bon citoyen* : « zélé pour sa patrie » (1778 : 216). La cinquième édition reprend cela et la complète par un troisième point : « se donne à l'habitant d'une cité, d'un État libre, qui a les droits de suffrage dans les assemblées publiques et fait partie du souverain ». Cette édition est la première publiée après la Révolution française. La portée politique ajoutée à la définition du mot est donc représentative de l'époque pour laquelle il est essentiel de mentionner les droits revendiqués voire obtenus. La sixième édition, comme les précédentes, définit *citoyen* en tant que substantif. Cependant, cette dernière ajoute : « adjectivement dans le sens de bon citoyen ». La collocation *citoyen français* explicite ce qui était en gestation dans l'édition précédente : « se dit de quiconque jouit en France des droits politiques, tels que le droit de concourir à l'élection des députés, celui de siéger aux assises en qualité de juré, etcetera ». En 1851, le *Dictionnaire des dictionnaires* reproduisant le dictionnaire de l'Académie reprend les sens du substantif déjà mentionnés et y ajoute une définition en tant qu'adjectif « sens de bon citoyen ». La huitième édition retravaille la définition. Le mot est défini comme substantif mais plus loin la définition mentionne qu'il existe comme adjectif. Cette édition précise : « tous ceux qui dans un État organisé, jouissent des mêmes droits et obéissent aux mêmes lois »⁶. La portée de solidarité véhiculée par le mot est mise en avant par cette définition, les citoyens sont soudés par leurs droits et les lois. C'est la première édition qui mentionne l'utilisation de *citoyen* pour remplacer *monsieur*. La neuvième édition (en ligne) le définit : « - personne jouissant du droit de cité ; - Ressortissant d'un État, qui y jouit de la plénitude des droits civils et politiques ». L'édition explique le remplacement de *monsieur* et la collocation *citoyen du monde* : « une personne qui considère le monde entier comme sa patrie, qui met les intérêts de l'humanité au-dessus de ceux de son propre pays. » L'édition propose encore trois sens : « - Personne qui fait preuve d'esprit civique, qui a le respect de la loi, le souci de la bonne marche de la société civile. ; - habitant d'une ville ; - individu quelconque (sens péjoratif) » ; seul le substantif est ici défini.

Le *Lexis*, édité par Larousse, donne quatre sens de *citoyen* comme substantif : « 1. personne officiellement enregistrée parmi les membres de la communauté politique que forment les habitants d'un pays, soit parce qu'elle est née dans ce pays, soit en vertu d'un acte de naturalisation » (Lexis, 1975 : 334). Cette définition efface la différence entre *bourgeois* et *citoyen* explicitée chez Richelet. Le *Lexis* mentionne également le sens péjoratif de « personne,

⁶ Nous soulignons.

individu », le remplacement de *monsieur/madame* et le *citoyen du monde*. Ce dictionnaire déclare que le mot existe aussi comme adjectif et mentionne *citoyenneté* « qualité de citoyen ». En ce qui concerne l'entrée *civil*, le *Lexis* énonce « relatif à l'Etat, aux relations entre les citoyens » mais encore « qui observe les convenances, les bonnes manières dans les relations sociales » (Lexis, 1975 : 334-335).

Le *Dictionnaire universel* de Larousse considère le terme comme un adjectif et en donne plusieurs définitions parmi lesquelles « personne qui appartient à une communauté politique, qui jouit du droit de cité dans une communauté ». Le Larousse de 2008 définit *citoyen* comme un adjectif : « relatif à la citoyenneté ». En 2011, *citoyen* est défini par le Larousse comme adjectif et substantif. L'adjectif possède deux sens : « relatif à la citoyenneté et aux conditions de son exercice » et « qui cherche à concilier éthique, responsabilité et rentabilité » (Larousse, 2011 : 206). En 2016, le Robert considère également le substantif et l'adjectif. Les sens donnés au substantif ont tous déjà été cités et pour l'adjectif, Robert mentionne : « relatif à la citoyenneté, à l'esprit civique. Qui a un rôle à jouer dans la société » (Robert, 2016 : 443). Le Robert 2016 définit *citoyenneté* par « qualité de citoyen » et *civil* « - relatif à l'ensemble des citoyens ; - relatif aux rapports entre les individus ; - qui n'est pas militaire ; - qui n'est pas religieux ; - qui observe les usages de la bonne société ». L'adjectif *civique* est défini dans ce dictionnaire comme « - relatif au citoyen ; - propre au bon citoyen » et *antipatriotique* est mentionné comme contraire du terme.

Le TLFi mentionne d'abord le *citoyen* comme « membre d'une communauté politique organisée ». L'article précise que le citoyen est « membre d'un État démocratique » et en cela, il s'oppose à *sujet*. La définition est divisée en deux parties : la première précise qu'elle met l'accent sur les droits et la seconde sur les devoirs du citoyen. Le TLFi précise aussi que l'emploi de l'adjectif ou en apposition du nom est vieilli. L'article présente d'autres informations déjà mentionnées par les dictionnaires précédemment évoqués.

Les dictionnaires utilisés et les différentes définitions étant très nombreux, nous proposons un tableau récapitulatif afin de synthétiser ce point 1.2. Il n'est cependant pas possible de reprendre dans ce tableau toutes les nuances apportées par les différentes définitions, c'est pourquoi nous généralisons les sens proposés.

Dictionnaire	Habitant d'une ville	Remplace <i>monsieur</i>	Portée patriotique/ aime son pays	Ayant des droits	Civil	Citoyen romain
--------------	----------------------	--------------------------	-----------------------------------	------------------	-------	----------------

Huguet	+	-	-	-	+	-
Godefroy	+	-	-	-	+	-
FEW	+	-	-	+	-	-
Furetière	+	-	-	+	-	-
Richelet	+	-	-	+	-	+
Noel et chapsal	+	+	+	-	-	-
Boiste	+	-	+	-	-	-
Lachâtre	+	-	+	-	-	+
Littré	+	+	+	+	-	-
Vorepierre	+	-	+	+	-	-
Larive et Fleury	+	-	+	+	-	-
Académie	+	+	+	+	-	-
Lexis	+	+	-	-	-	-
Larousse	+	-	-	+	-	-
Robert	+	+	-	-	-	-
TLFi	+	-	-	+	-	+
	Voué au bien général	Bon citoyen	Citoyen du monde	Civique	Individu	Éthique
Lachâtre	+	-	+	+	-	-
Littré	-	+	+	-	-	-
Vorepierre	-	+	-	-	-	-
Académie	-	+	+	-	+	-
Lexis	+	-	+	-	+	-
Larousse	-	-	-	-	-	+
Robert	-	+	-	+	+	+
TLFi	-	+	+	+	+	-

Figure 1 : Synthèse des différents sens de citoyen

1.3. Étude du sémantisme

La sémantique est une notion créée en 1883 par Michel Bréal. Pour étudier le sens, il faut commencer par repérer ce qui fait sens, ce qui sert à signifier, c'est-à-dire les signes et les systèmes signifiants qui sont l'objet de la sémiologie (Feller, 1973 : 445). Un signe est « tout objet ou tout événement qui a une signification, c'est-à-dire qui représente autre chose que lui-même » (Lyons, 1977 : 99-109). Un signe possède toujours un signifiant et un signifié. Le signifiant est la face concrète du signe, composé de graphèmes et/ou de phonèmes ; quant au signifié, il est la face abstraite du signe, là où réside le sens. Il est difficile d'étudier le signifié d'un signe car pour décrire un signifié, le linguiste utilise forcément le langage, qui est lui-

même composé de signifiés et de signifiants. À noter également que le signifiant peut être utilisé pour lui-même, c'est de cas de l'autonymie, c'est-à-dire un mot utilisé en tant que mot. Par exemple, lorsqu'il est écrit : *chat a quatre lettres* ; le mot *chat* est utilisé en tant que mot, pour son signifiant uniquement. Il n'est pas possible d'utiliser le signifié pour lui-même, un signifié est abstrait et aura toujours besoin d'un signifiant pour se concrétiser. Sans s'étendre sur le sujet, nous souhaitons mentionner ici la signification qui peut être attribuée à un signifiant. En plus du phénomène d'autonymie, nous mentionnons le fait que le signifiant a lui aussi une part sémantique. Lacan développe cela et montre l'importance du sémantisme du signifiant dans le discours du sujet.

Distinguer la sémantique de la phrase et la sémantique du mot est important. Tout mot, en tant que mot est doté de signifiante. La phrase, quant à elle, ne l'est pas forcément : c'est-à-dire que parfois, elle ne signifie pas. Chomsky l'avait déjà montré en 1957 avec « *Colorless green ideas sleep furiously* (des idées vertes incolores dorment furieusement)⁷ ». Feller précise même la relation entre sémantique du mot et sémantique de la phrase : « C'est parce que nous connaissons le sens codé des mots que nous pouvons encoder (produire) et décoder (comprendre) des phrases » (Feller, 1973 : 446).

Lerot, dans son *Précis de linguistique générale*, explique que le signifié d'un mot est une unité sémantique utilisée pour construire des phrases : on l'appelle sémène. Ce dernier est l'actualisation, dans une phrase, du sens d'un morphème (Lerot, 1993 : 142). Pour caractériser les sémènes, les structuralistes les étudient dans le système de la langue (Feller, 1973 : 336). Saussure explique que le signe entretient deux types de relations : paradigmatique et syntagmatique. La relation syntaxique se fait entre les mots présents dans le discours et la relation paradigmatique s'établit entre un mot présent et les mots qui auraient pu être présents.

Pour étudier des signifiés, le linguiste est obligé d'utiliser des signes (ayant eux-mêmes un signifiant et un signifié) et il est commun de classer ces signifiés. Ces classements sont basés sur différentes relations. Les unités lexicales de même contenu et de signifiant différent sont des synonymes (Lerot, 1993 : 141). La synonymie est une relation d'équivalence sémantique. Ce phénomène paraît contraire au principe d'économie du langage. Lerot précise que « Cependant, la synonymie résulte d'un besoin conscient d'expressivité » (Lerot, 1993 : 155).

Un autre classement possible est celui basé sur les associations. Il existe une relation latente entre les mots, via un terme inducteur, un locuteur natif peut retrouver un terme induit

⁷ Nous traduisons

et rendre compte de la mise en mémoire commune des deux termes. Par exemple, *poisson* et *eau* ont une relation associative (Lerot, 1993 : 189). Par ailleurs, le champ collocatif permet aussi de lier des mots par leur sens : il s'agit de « l'ensemble des assemblages habituels propre à une unité lexicale », par exemple, les renvois analogiques dans le *Petit Robert* se basent sur ces associations. Lerot précise que ce classement se base aussi sur le critère des classes grammaticales : les verbes vont avec des compléments et des adverbes ; les noms sont classés avec des épithètes, des verbes dont ils peuvent être sujet ou objet, etc. Cela rappelle le précepte de J. R. Firth : « you should know a word by the company it keeps (l'on devrait connaître un mot à sa compagnie)⁸ ».

Sans utiliser la même terminologie, Beciri reprend la même idée. Elle étudie le sens des néologismes en trouvant des indices sur ce sens dans le contexte d'apparition du néologisme. Ainsi, elle différencie quatre types de situation : les contextes à indices formels, les contextes à indices non-formels, les anaphores lointaines et les emplois sans indication de sens. Les contextes à indices formels sont typiquement les phrases-définitions, les formules appositives ou encore les contextes transphrastiques. Les contextes à indices non-formels, quant à eux, sont typiquement les indices isotopiques et les indices situationnels. Beciri montre aussi qu'il existe des relations entre les mots à construire. Elle utilise la notion d'isotopie sémantique pour montrer les liens de sens entre des mots (Beciri, In Sablayrolles, 2003 : 59-78).

Ensuite, le champ conceptuel permet également de mieux percevoir le sémantisme d'un mot. Lerot définit le champ conceptuel comme faisant « l'inventaire des arrangements syntaxiques qui correspondent aux configurations actantielles liées à un concept déterminé » (Lerot, 1993 : 191). Enfin, le champ référentiel, quant à lui, « rassemble des mots utilisés pour désigner un ensemble cohérent d'entités extralinguistiques » (Lerot, 1993 : 192). Ce classement dépasse donc le champ linguistique pour s'intéresser à ce que le mot désigne dans la réalité. Tous ces classements présentés permettent de regrouper les mots pour mieux saisir le sens de chacun d'eux.

Danielle Corbin dans son introduction à *La formation des mots*, dit utiliser la théorie de l'associativité. Elle explique que cette théorie pose que « le sens d'un mot construit est construit en même temps que sa structure morphologique [...] la représentation grammaticale doit refléter cette construction simultanée de la structure et du sens » (D. Corbin, 1991 : 9). Il est

⁸ Nous traduisons.

important de ne pas confondre théorie de l'associativité qui lie structure et sens et les associations qui montrent la relation latente entre les mots.

L'étude du sémantisme peut aussi se faire par le biais de la définition, dont il existe plusieurs sortes. Putman, cité par Zwanenburg, distingue les traits nécessaires et suffisants de ceux qui ne le sont pas (Zwanenburg, 1992 : 12). La deuxième catégorie sont des traits présents dans les exemples typiques mais qui ne sont pas systématiquement présents chez le signifié défini. Par exemple, définir *oiseau* en indiquant notamment « qui sait voler » est prototypiquement valable ; cependant, un pingouin et une autruche ne savent pas voler et sont toutefois des oiseaux. Zwanenburg précise aussi que « le lexique relie le système formel au système sémantique » (Zwanenburg, 1992 : 13) et joue ainsi un rôle d'interface entre ces deux systèmes. Ce dernier plaide également pour un adoucissement du clivage proposé par Putman, parlant de nature préférentielle graduelle.

Une définition peut aussi prendre appui sur les relations synonymiques (que nous avons déjà évoquées) et ainsi créer une définition de type : *A est B* ou encore *A et B sont la même chose*. Il existe également des définitions fondées sur l'inclusion de type : *A est un B qui ...* (Feller, 1973 : 450). La définition est une périphrase et elle est soumise à la loi de l'expansion. Comme le linguiste utilise des mots pour définir d'autres mots, les mots utilisés dans la définition sont toujours susceptibles d'être définis ; rendant l'incluant (*B* dans le cas de *A est un B qui ...*) toujours plus générique.

Pour saisir le sens, Touratier explique que le signifié n'est pas l'unique source. Le contexte d'énonciation ou encore le contexte linguistique apportent eux aussi du sens. Par exemple, une *opération* ne renvoie pas à la même réalité si c'est un chirurgien, un mathématicien ou encore un militaire qui l'utilise. Pour décrire le sens, Touratier s'appuie sur les notions de sème et de sémène. Selon lui, le sème est un trait sémique distinctif et le sémène est un ensemble de sèmes renvoyant à un signifié particulier. Cette vision pose problème en cas de polysémie car un mot aura plusieurs sémènes s'il est polysémique. Notre étude ne traite pas de polysémie, donc nous ne nous attarderons pas plus longtemps sur ce point et nous renvoyons à l'article de Touratier (Touratier, 1996 : 113-122) ainsi qu'au chapitre 4 de *Sémantique* (Touratier, 2000 : 85-116) et au chapitre 8 du *Précis de sémantique française* (Ullmann, 1952 : 199-218). Lerot propose le nom de trait sémantique pour ce qui est comparable au sémène dans la théorie de Touratier. Lerot analyse en termes d'absence et de présence les traits sémantiques dans une perspective comparative entre plusieurs mots. Là où Touratier veut absolument

distinguer le trait distinctif en sémantique du trait distinctif en phonologie, Lerot les assimile totalement en précisant explicitement ce rapport de similarité (Lerot, 1993 : 202).

Dans son *Précis de sémantique*, Ullmann déclare « Le mot est avant tout une unité sémantique » (Ullmann, 1952 : 94). Ce dernier regrette que le sémantisme des mots soit étudié dans un contexte : même s'il reconnaît une valeur au contexte, il pense que les mots ont une valeur sémantique pour eux-mêmes. Il précise également « il y en a [des mots] qui en [le contexte] sont presque entièrement affranchis, tandis que d'autres ne sauraient se passer de son support ».

Dans son chapitre « pourquoi les mots changent de sens », Ullmann distingue deux phases dans le changement sémantique d'un mot : l'innovation, toujours individuelle et la propagation. Le rythme du changement est assez important. En ce qui concerne la sémantique, le nouveau sens apparaît en une seule fois, de manière absolue et non graduellement. La phase de propagation, quant à elle, est une phase sociale qui est graduelle. Ullmann mentionne trois facteurs facilitant le glissement du sens : le passage d'une génération à l'autre (ou la discontinuité de la transmission selon Meillet) ; le caractère abstrait du vocabulaire et le relâchement des rapports étymologiques. Ce troisième point s'entend dans le sens où, comme le mot est arbitraire, il peut aller dans la direction qu'il souhaite, sans être retenu par une étymologie ou d'autres termes (Ullmann, 1952 : 236-269).

La polysémie est selon Ullmann, un facteur favorisant le glissement sémantique. Un sens légèrement différent, légèrement dévié peut être ajouté à un mot qui existe déjà. Le contexte rend possible ces déviations, puis elles s'affranchissent de ce contexte pour être autonomes et ainsi former de nouveaux sens.

Pour expliquer comment le mot change de sens, Ullmann propose plusieurs phénomènes que nous mentionnons ici : l'extension, la restriction, le déplacement, la métaphore, la métonymie ou encore l'ellipse. Plusieurs de ces processus seront expliqués dans le point 2.1.

Pour résumer, nous avons présenté plusieurs techniques pour savoir comment étudier le sémantisme. Regrouper les mots ensemble dans des classes permet de mieux connaître leur sens. Nous mentionnons ici la banque de données *WordNet* qui utilise des *synset*, des ensembles de synonymes pour expliquer le sens d'un mot. Ces classes peuvent être des champs associatif, collocatif, conceptuel ou encore référentiel. Ensuite, nous avons présenté plusieurs théories sur l'importance de la définition pour connaître le sémantisme d'un mot. Après, la notion de sémène a été abordée. Enfin, l'importance débattue du contexte a été abordée. A-t-on besoin du contexte

pour saisir le sens d'un mot ? Il a été montré que le mot a du sens en dehors du contexte mais que l'étude de la sémantique en contexte est indispensable pour s'intéresser au glissement du sens, notamment via la polysémie.

1.4. Synthèse

Saisir le sens d'un mot est loin d'être simple. Notre recherche étymologique de *citoyen* montre le lien primordial à la cité, à la ville. En cela, il n'est pas étonnant que le sens le plus ancien relevé de *citoyen* soit « habitant d'une ville », le synonyme de *citadin*. Comme mentionné au point 1.3., la synonymie est contraire au principe d'économie de la langue et le glissement sémantique qui s'opère est en quelque sorte annoncé par cette synonymie. Dans les dictionnaires actuels, *citadin* peut même être mentionné comme vieilli.

Le sens de *citoyen* chez les romains est à mettre en lien avec l'interaction contemporaine entre *citoyenneté* et *nationalité*. Dans l'Antiquité, accorder le statut de citoyen aux habitants d'une région conquise leur donne des droits et des devoirs très importants. Cette société fonctionne par castes et être citoyen est un véritable privilège. Ce droit était accordé dans les régions conquises et donc est à mettre en perspective avec le lieu de résidence. Aujourd'hui, au Canada, *citoyenneté* et *nationalité* renvoient à la même réalité. Dans plusieurs pays, notamment en Belgique, la nationalité est accordée à tout enfant qui naît sur le territoire belge, rendant explicite le lien entre le territoire et les droits et devoirs du citoyen (tel que le vote). Nous verrons encore ce lien dans l'étude du corpus au chapitre III car nous serons amenés à y rencontrer des syntagmes de type *citoyen + gentilé*.

Le sémantisme de *citoyen* peut être étudié en considérant un élargissement : d'abord le citoyen est attaché à la cité, à la ville ; puis, il est citoyen d'un Etat, d'une nation (naît alors la portée patriotique) ; enfin, le citoyen dépasse toute nation pour devenir citoyen du monde. Envisagé cet élargissement permet de lier le sens du mot avec son étymologie, son patriotisme et son inclusion dans le vocabulaire altermondialiste. Cette interprétation du sens de *citoyen* est confirmée par plusieurs des théories du point 1.3. Le lien entre le citoyen et une patrie peut être explicité via le champ collocatif au sens de Lerot ainsi que via le contexte dans des syntagmes tels que *citoyen belge*, *citoyen romain*. L'isotopie sémantique ou encore le champ conceptuel

rassemble des mots liés par un même sujet, une même idée. Ces théories explicitent le point commun du vocabulaire altermondialiste dont *citoyen* fait partie.

Chapitre II : Questions théoriques

Dans ce chapitre, nous nous interrogeons sur des questions théoriques concernant les concepts utiles à ce travail. Tout d'abord nous tentons de définir la création lexicale et d'expliquer comment elle fonctionne. Ensuite, nous nous intéressons à l'unité utilisée en lexicologie et en néologie. Nous proposons plusieurs réponses et les justifications de plusieurs linguistes quant à leur choix. Puis, nous expliquons comment nos différents champs d'étude interagissent et ce qui les différencie les uns des autres. Enfin, nous clôturons ce chapitre avec la notion de figement et les différentes manières de l'étudier.

2.1. La création lexicale

« Toute langue se modifie, évolue à chaque instant » (Martinet, 1968 : 777).

Le point de départ de cette étude est le sentiment d'une nouvelle utilisation d'un mot qui existe déjà ; nouvelle utilisation doit s'entendre tant au niveau intensif qu'extensif. L'innovation lexicale est en effet partie intégrante des langues vivantes, c'est ce que rappelle la citation de Martinet. En linguistique, la notion de nouveauté est liée à la néologie. Sablayrolles parle d'ailleurs de sentiment néologique comme point de départ de la recherche de néologismes. Ce point 2.1. entend définir ce qu'est la néologie ainsi que les différentes manières de l'étudier.

Tout d'abord, on ne peut parler de changement dans la langue sans se demander pourquoi ces changements s'opèrent. Schogt explique que les besoins d'une communauté changent au fil du temps et que par conséquent, la langue de ladite communauté se modifie et s'adapte aux exigences nouvelles (Schogt, 1968 : 776). Jean-Claude Boulanger mentionne que la néologie ne met pas tout le monde d'accord mais que le fait qu'elle existe n'est pas remis en question ; elle est discutée mais reconnue. Il attribue à la néologie le rôle d'« assurer la continuité de la communication verbale entre les hommes » : la rendant donc indispensable (Boulanger, In *Néologie et lexicologie, hommage à Louis Guilbert*, 1979 : 36-47). Schogt dégage deux constantes dans la langue : la première est le fait que les termes expressifs perdent en expressivité et la seconde que les termes fréquents se réduisent. Ces constantes font naître le

besoin de nouveaux termes (Schogt, 1968 : 791). Le mot nouveau, ou néologisme, se fait ainsi témoin de l'instabilité de la langue (Sablayrolles, 2000 : 129). Cabré traduit ces deux constantes par la distinction entre néologismes expressifs et néologismes référentiels. Les premiers sont des nouvelles formes expressives dans la communication qui permettent donc de palier à la perte d'expressivité des termes expressifs par leur remplacement. Les néologismes référentiels, quant à eux, comblent des lacunes et sont nécessaires à la vitalité de la langue (Cabré, 1992 : 256). Martinet explique ce phénomène par *le moindre effort*. C'est-à-dire cet équilibre entre le besoin de la langue de mots plus précis, d'un vocabulaire plus grand et le besoin de l'homme d'emploi de peu de mots avec une valeur générale et un emploi fréquent ; ces deux besoins mèneront soit à un accroissement du nombre d'unités dans le système soit à un accroissement du nombre d'unités dans la chaîne parlée. (Martinet, 2008 : 181).

2.1.1. Qu'entend-on par néologie ?

Boulangier considère la néologie comme ce qui n'est pas (encore) dans le dictionnaire (Boulangier, in *Néologie et lexicologie. Hommage à Louis Guilbert*, 1979 : 36). Dans l'étude de Cabré, elle considère également comme néologisme tout ce qui n'est pas dans un dictionnaire et ce dernier devient alors un corpus d'exclusion lors d'une recherche de néologismes. Ainsi, *western* serait un néologisme très stable et très fréquent (Cabré in *Innovation lexicale*, 2003 : 125-147). Nous pensons que cette définition est réductrice et présentons d'autres définitions du *néologisme* et de la *néologie* dans ce chapitre. Le *Lexis* définit *néologisme* comme « mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue ; acceptation nouvelle d'un mot déjà ancien » (Lexis, 1975 : 1169). Ce dictionnaire précise également que le mot est apparu en 1735 avec un sens péjoratif. Nous ne retraçons pas ici l'histoire de la néologie et ce qu'on en a pensé au fil du temps. Pour plus d'information sur ce sujet nous renvoyons à l'étude de Ferdinand Brunot⁹ et l'article de Pruvost¹⁰. Feller considère comme opposés *néologisme* et *archaïsme*. Il précise que le néologisme est « une expression qui n'a pas toujours existé dans la langue mais qui est d'un emploi récent » et qu'il existe sous trois dispositions : un nouveau mot forgé à partir d'éléments existant ; un emprunt ; un nouveau sens donné à un mot qui existe déjà (Feller, 1973 : 336). Pruvost et Sablayrolles nomment ces trois dispositions la *tripartition* : nouvelle forme, nouveau sens, emprunt (Pruvost et Sablayrolles, 2003 : 97). Le *Guide de la néologie* du conseil international de la langue française reconnaît également cette classification

⁹ BRUNOT, F., *Histoire de la langue*, Armand Colin, Paris, 1905.

¹⁰ PRUVOST, J., *La traque des mots « néologisme » et « néologie » dans les dictionnaires monolingues monovolumaires français de la fin de XVIIIe s. jusqu'au début du XXIe s.*, In : *innovation lexicale*, textes réunis et présentés par Jean-François SABLAYROLLES, Editions Honoré Champion, Paris, 2003, pp. 181-205.

en trois des néologismes ; il précise l'importance du contexte pour les néologismes de sens et conseille d'éviter les réactions de rejet du nouveau sens lorsqu'on connaît déjà la forme (Diki-Kidiri, M., Joly, H. et Murcia, C., 1981 : 7). Pruvost et Sablayrolles expliquent de la néologie qu'elle est possible dans les classes ouvertes, ce qui rejoint la position de Martinet. Ils précisent aussi que les néologismes dans des classes fermées sont possibles mais pas au cours d'une vie car ils relèvent du mouvement global de la langue (Pruvost et Sablayrolles, 2003 : 13).

Boulanger considère que la néologie consiste en cinq démarches distinctes. La première est la création d'unités lexicales nouvelles ; la seconde, l'étude théorique et appliquée de ces créations ; la troisième, l'activité institutionnelle en lien avec les politiques de langue ; la quatrième, l'identification des domaines avec des lacunes terminologiques et les interventions pour combler ces lacunes ; et enfin, la cinquième, le rapport avec les dictionnaires qui sont un corpus d'exclusion lors de recherches de néologismes et à l'intérieur desquels l'on peut étudier le traitement des néologismes (Boulanger, 1989 : 202-207).

2.1.2. Une question de durée ?

La durée d'un néologisme peut être le temps durant lequel le mot est considéré comme un néologisme, autrement dit, le temps qu'il met à être accepté comme faisant partie intégrante du système de la langue. La durée peut également concerner sa durée de vie. Les créations de mots incluent des mots à même d'entrer dans le système de la langue et des hapax qui sont souvent créés dans une perspective ludique.

En ce qui concerne la durée de statut néologique d'un néologisme, c'est-à-dire le temps durant lequel il est considéré comme un élément nouveau avant d'être intégré au système de la langue, Sablayrolles plaide pour un principe de précaution qui consiste à attendre plusieurs années pour voir si le mot se diffuse et avoir la certitude de sa diffusion. Les durées de cinq ou dix ans sont souvent mentionnées pour parler de la période entre la création d'un néologisme et son entrée dans le dictionnaire (Sablayrolles, 2017 : 23). À propos de cette période, Sablayrolles dit « Entre sa création et son entrée dans un dictionnaire, le néologisme est un SDF, un sans dictionnaire fixe » (Sablayrolles, 2008 : 22). La durée d'un néologisme peut sembler illusoire mais certains linguistes s'intéressent aux néologismes pour pouvoir les faire entrer dans les dictionnaires et ainsi, l'écart entre cette entrée et la création du néologisme prend toute son importance (Boulanger, In *Néologie et lexicologie, hommage à Louis Guilbert*, 1979 : 36).

Un phénomène parfois peu mentionné qui accompagne forcément le renouvellement du lexique est la disparition de certains mots, anciens et/ou peu usités. Cette disparition se fait en

parallèle de la néologie (Mitterand, 1963 : 100). Martinet mentionne le même phénomène : « ceci va de pair avec l'oubli des termes désignant les objets et les techniques abandonnés » (Martinet, 2008 : 179).

2.1.3. Comment savoir si l'on est face à un néologisme ?

Pruvost et Sablayrolles disent que le repérage des néologismes est intrinsèquement lié à la compétence du locuteur ; il découle de cela que « chacun peut néologiser », via sa compétence (Pruvost et Sablayrolles, 2003 : 13).

Sablayrolles propose quatre aspects pour montrer qu'il y a de la nouveauté : la nouveauté des éléments nommés, l'indication d'aspect étranger, la sensation d'un écart par rapport à un usage et le jugement de valeur (positif ou négatif) via un terme qui mesure l'écart ou la conformité à la norme (Sablayrolles, 2000 : 35). Plus loin dans *La néologie en français contemporain*, il mentionne trois critères pour savoir si un mot est néologique : la présence d'une concurrence entre deux formes qui permet de considérer qu'il y a néologisme, la présence d'une explication qui accompagne le terme, preuve qu'il n'est pas clair pour tous, et enfin, la présence d'artifices typographiques, faisant ressortir le caractère hors norme du terme (Sablayrolles, 2000 : 182 et 183). Le *Guide de la néologie* fournit aussi des critères pour connaître la viabilité des néologismes. Ils sont au nombre de cinq : la motivation, l'adéquation, la dérivation, l'acceptabilité et la maniabilité.

Il existe également une étude de Sablayrolles sur les mots *néologie* et *néologisme*. Il y montre comment ces mots sont utilisés dans les dictionnaires ainsi que dans les études linguistiques et met en lumière ce qui est considéré comme néologisme (Sablayrolles, 2000).

2.1.4. Classements de néologismes et matrices lexicales

Les classements et les matrices suivants montrent comment il est possible de diviser le lexique pour pouvoir l'étudier. Il existe autant de matrices que de lexicologues souhaitant les utiliser, nous en présentons quelques-unes classées chronologiquement.

2.1.4.1. Classement de Henry Mitterand, 1963

Les études de Mitterand portent sur le lexique français et les éléments dont il est constitué. Sa manière de classer les mots s'intéresse donc à l'entière du lexique, au-delà des néologismes. Tout d'abord, Mitterand différencie les mots simples des mots construits : le mot simple ayant un radical et le mot construit au moins deux ou encore un radical, au moins une affixe et au moins un élément en plus (Mitterand, 1963 : 26). Ensuite, il effectue une distinction

entre le mot dérivé qui est constitué d'un radical et d'affixe(s) ; et le mot composé qui a deux radicaux. Le mot dérivé peut alors posséder un préfixe, un suffixe ou encore être parasynthétique, c'est-à-dire avoir un préfixe et un suffixe de plus que la base, la forme n'ayant que le radical avec l'une ou l'autre des affixes n'existant pas (chaîne et déchaîner) (Mitterand, 1963 : 29). Puis, il mentionne les locutions qui peuvent être de toutes sortes et prennent leur nom en fonction de leur base : ainsi, une locution dont le centre est un nom sera une locution nominale. Il précise aussi que si une locution constitue une phrase entière, il s'agit d'un proverbe ou d'une maxime. Le phénomène suivant est l'abréviation : une troncation qui constitue en la réduction d'une lexie existante. Mitterand mentionne encore le sigle et les éléments étrangers qui proviennent d'une langue étrangère, autrement dit les emprunts. Il précise à leur propos que les emprunts ont une influence moins forte que les autres phénomènes. Enfin, Mitterand s'intéresse aux structures sémantiques du lexique.

Même s'il ne propose pas de grille et que son étude dépasse les phénomènes de création de nouvelles lexies, Mitterand mentionne déjà plusieurs procédés qui seront repris et amplifiés par la suite.

2.1.4.2. Matrice de Goosse, 1975

Goosse divise les procédés néologiques en quatre : la dérivation, la composition, l'emprunt et ce qu'il regroupe sous l'appellation *autres procédés*. Ces procédés sont représentés dans le tableau qui suit :

Dérivation	Suffixation Préfixation
Composition	Composés indigènes Syntagmes en voie de figement Composition savante Procédés particuliers
Emprunt	
Autres procédés	Mots nouveaux Abrègement Emplois nouveaux Sens nouveaux

Le processus de dérivation inclut également la dérivation régressive, aussi connue sous le nom de dérivation inverse et qui concerne un néologisme qui est raccourci par rapport à sa base. La composition est divisée en quatre : le composé indigène est le processus le plus courant de composition. La composition savante inclut au moins un élément provenant du grec ou du latin et les procédés particuliers incluent les composés par coordination et subordination ainsi

que les composés avec abrègement. La position de Goosse sur les syntagmes en voie de figement sera exposée au point 2.4.

Les autres procédés sont eux aussi divisés en quatre. Les mots incluent les onomatopées et la création *ex nihilo*. L'abrègement inclut aussi la siglaison.

2.1.4.3. Matrice de Tournier, 1985

La première grande division de Tournier concerne l'emprunt qui appartient à la matrice externe alors que tous les autres processus de création sont classés dans les matrices internes. Tournier divise les processus lexicogéniques en trois catégories qu'il appelle aussi des macro-mécanismes. Ceux-ci concernent soit le signifié (néologie sémantique), soit le signifiant (néologie morphologique), soit les deux (néologie morpho-sémantique).

Dans la dernière catégorie, il faut faire la différence entre les lexies construites qui sont des assemblages de lexies primaires ; et les onomatopées. Tournier les mentionne comme les deux seuls cas où la création concerne la forme et le sens en même temps. Il existe deux processus de formation de mots : la dérivation et la composition. La dérivation est ici synonyme d'affixation. En plus de la préfixation et de la suffixation, Tournier ajoute au processus d'affixation la dérivation inverse, aussi appelée rétroformation ou formation régressive. Il explique que ce processus concerne une pseudo-base à laquelle on enlève un affixe ou un pseudo-affixe pour former une nouvelle forme (Tournier, 1985 : 48). En ce qui concerne la composition, les composants sont télescopés en cas de composés par amalgames.

Les matrices de néologie sémantique concernent les changements du signifié sans modification du signifiant. Ces matrices incluent la conversion et la métrasémie. La conversion est un processus par lequel une lexie change de catégorie grammaticale sans changer de forme. Par exemple, *blonde* (adjectif) qui devient *une blonde* (substantif). Pottier appelle cela un changement de la forme du signifié alors que la métrasémie concerne la substance du signifié puisque la lexie ne change pas de classe de mot (Pottier, 1974 : 26). Pour les processus de métrasémie, Tournier mentionne la métaphore et la métonymie (Tournier, 1985 : 49).

Les matrices de néologie morphologique concernent le changement de signifiant sans changement du signifié. Ainsi, il s'agit de réduction : soit par troncation antérieure (aphérèse) ou postérieure (apocope), soit par siglaison (Tournier, 1985 : 50). Tournier résume tous ces procédés dans un tableau que nous reproduisons ci-dessous (Tournier, 1985 : 51) :

Néologie morpho-sémantique	Construction	Affixation	Préfixation Suffixation Dérivation inverse	Matrices internes
		Composition	Juxtaposition Amalgame	
	Motivation phonique	Onomatopées et éléments idéophoniques		
Néologie sémantique	Transfert de classe	Conversion		
	Métasémie	Métaphore Métonymie		
Néologie morphologique	Réduction du signifiant	Aphérèse Apocope Siglaison		
Emprunt	Emprunt morpho-sémantique Emprunt sémantique et calque Emprunt morphologique		Matrice externe	

2.1.4.4. Classement de Pruvost et Sablayrolles, 2000

La matrice de Sablayrolles et Pruvost est fortement inspirée de celle de Tournier. Nous y retrouvons la distinction entre matrice interne et externe ainsi que la tripartition. Cependant, est ajoutée une nouvelle catégorie dans les matrices internes : la pragmatique. Dans son ouvrage sur les néologismes, Sablayrolles donne un exemple de ce qu'il appelle le détournement : « être le dindon de la crise » (Sablayrolles, 2017 : 77). Sablayrolles opère également un traitement à part de la flexion, qu'il classe comme un processus d'affixation. La classe de parasynthétique y est également ajoutée. Un parasynthétique est un mot auquel on ajoute simultanément un préfixe et un suffixe (bourgeois < embourgeoiser).

Les processus morpho-sémantiques sont plus nombreux que chez Tournier. La synapsie est « l'union de plusieurs mots reliés par des joncteurs » (Sablayrolles et Pruvost, 2003 : 105). Les quasimorphèmes sont des formants ayant une grande souplesse et une facile internationalisation, il s'agit bien de créations françaises et non d'emprunts. Ils sont généralement formés avec des morphèmes grecs ou latins et utilisés dans le domaine des sciences et techniques. La paronymie présente dans la matrice inclut des créations, parfois involontaires, qui consistent en une déformation du signifiant (aéroport, aréroport).

Pour la néologie syntactico-sémantique, nous nous intéressons à la néologie combinatoire. Elle consiste en un changement de construction syntaxique ou l'emploi de co-occurents inattendus (Sablayrolles et Pruvost, 2003 : 110).

La matrice pragmatique inclut le détournement. Ce processus combine ce qui est figé et ce qui est mémorisé. Ce sont des jeux de défigement qui mettent en valeur le figement lexical par des suites figées détournées.

Matrices internes	Morpho-sémantique	Construction	Affixation	Préfixation Suffixation Dérivation inverse Flexion Parasynthétique
			Composition	Composition Synapsie Quasimorphème Mot-valise
		Imitation et déformation		Onomatopée Fausse coupe Jeu graphique Paronymie
	Syntactico-sémantique	Changement de fonction		Conversion Combinatoire syntaxique/lexicale
		Changement de sens		Métaphore Métonymie Autres figures
	Morpho-logique	Réduction de la forme		Troncation Siglaison
	Pragmatique			Détournement
	Matrice externe			Emprunt

2.2. Quelle unité en lexicologie et néologie ?

Dans ce travail, nous avons déjà été amené à mentionner des collocations et des usages de *citoyen* dans des syntagmes. Il est difficile de savoir quoi étudier lorsque le sentiment néologique est présent, un *citoyen du monde* constitue-t-il une nouvelle entrée dans le lexique ou relève-t-il de la simple syntaxe qui permet d'assembler des mots ? Nous nous interrogeons à présent sur l'unité de base en néologie et plus largement en lexicologie.

Feller explique que le morphème est une « partie de mot ou de syntagme qui indique une fonction et l'appartenance à une classe paradigmatique du mot ou du syntagme » (Feller, 1973 : 332). En cela, le morphème se confond avec l'affixe ou la désinence et s'oppose au sémantème ou encore au lexème, la base lexicale du mot, toujours selon Feller qui précise que

cette terminologie est ancienne. Ensuite, il explique que le morphème peut aussi être « l'unité significative minimale » (Feller, 1973 : 332). La morphologie serait ainsi l'étude des formes des mots, face à la syntaxe, l'étude des fonctions des mots.

Le morphème est considéré comme l'unité de base, ayant toutes les propriétés du signe linguistique. Le morphème est minimal (non décomposable) et récurrent, il peut apparaître dans différents contextes (Lerot, 1993 : 69). La signification particulière d'un morphème est un sémème et sa forme est le morphe. Lerot distingue les lexèmes, morphèmes lexicaux, des grammèmes, morphèmes grammaticaux. Picoche appelle morphe les différentes réalisations d'un même morphème (Picoche, 1992 : 22), considérant par exemple que *déshydrater* et *dématérialiser* possèdent deux morphes différents (*dés-* et *dé-*) d'un même morphème. Honvaut mentionne aussi les notions de morphe et de morphème, précisant que le morphe est porteur de sens (Honvaut, In : Sablayrolles, 2003 : 37-57).

Tournier reconnaît au morphème l'avantage d'être facilement définissable : c'est l'unité significative minimale. Cependant, Tournier n'est pas satisfait de cette notion car elle demande d'être redéfinie : il faut faire la distinction entre morphème grammatical et morphème lexical, le premier appartenant à un ensemble fermé et le second à un ensemble ouvert ; il faut aussi faire la différence entre morphème libre et morphème lié (Tournier, 1985 : 28). Ces subdivisions rendent la notion de morphème inappropriée à l'étude de la lexicologie selon Tournier.

Rey-Debove donne deux définitions du morphème dans *La Linguistique du signe*, une qu'elle nomme « de sens générale » : « unité significative minimale » (Rey-Debove, 1998 : 226). La seconde définition est plus précise : « unité récurrente, signe indécomposable dans sa relation expression/contenu » (Rey-Debove, 1998 : 194). Elle précise aussi qu'il y a une différence entre le morphème lexical et le morphème grammatical ainsi qu'entre le morphème lié et le morphème libre.

Martinet utilise *monème* pour désigner ce qui a été décrit comme un morphème lexical plus haut. Il réserve le terme de *morphème* pour les morphèmes grammaticaux. Martinet explique qu'il est rare de créer de nouveaux monèmes, à la place, l'on voit une spécification d'un monème existant au moyen d'autres monèmes (chemin – chemin de fer – chemin de fer métropolitain). Par conséquent, un nouveau terme contribue à l'agrandissement du lexique mais aussi à la complexification des énoncés. Par la suite, il n'est pas rare de voir un raffinement de l'énoncé : métro (Martinet, 2008 : 179).

Le morphème ne semble pas couvrir tout ce qui est du domaine d'étude de la néologie, certains linguistes utilisent donc la lexie comme unité de base. La lexie est une unité lexicale de langue s'opposant à une réunion fortuite du discours ou une création du locuteur selon Feller. Il distingue également les lexies simples, composées et complexes (Feller, 1973 : 251). Lerot maintient cette équivalence entre lexie et unité lexicale. Pour lui, il existe quatre classes de lexie : verbe, nom, adjectif, adverbe (Lerot, 1993 : 74). Il précise l'existence de types de lexies : lexie simple (un seul morphème) et expression lexicale (tous les autres cas dont les dérivés, les composés et les locutions).

Sablayrolles définit la lexie comme l'unité lexicale mémorisée qui se comporte fonctionnellement comme une unité simple (Sablayrolles, 2000 : 149). Elle est une unité intermédiaire de la langue composée d'un ou de plusieurs morphème(s). Les lexies sont les constituants des syntagmes ou des phrases, elles ont une stabilité référentielle et sont donc monosémiques, ce qui s'oppose à ce qu'en dit Picoche. Sablayrolles rejette la notion de mot et lui préfère celle de lexie. Il étudie également ce qu'il classe comme des éléments inférieurs au mot : les nouveaux emplois d'affixes ou les affixes qui deviennent autonomes ; ainsi que des unités supérieures au mot : des unités lexicales qui sont des associations de mots fréquents, dont on peut faire des clichés, ou des unités lexicales au sens d'associations stabilisées désignant un référent unique et une unité sémantique (ce qui nous rappelle le syntème de Martinet).

Tournier plaide aussi pour appeler l'unité lexicologique la lexie. Il préfère ce terme à celui de mot ou morphème. Tournier refuse la distinction entre lexie simple, complexe et composée. Il propose de classer les lexies en six groupes : primaire, affixée, composée, prépositionnelle, complexe et textuelle (Tournier, 1985 : 30). Il précise donc que le terme de lexie se charge du sens de diction en ancien français. C'est le mot qui est à l'origine de *dictionnaire*.

Le *Précis de linguistique générale* de Lerot explique que le mot est une unité graphique et phonique. Les mots sont ainsi séparés les uns des autres par une pause à l'oral et par un espace blanc à l'écrit. Le mot exerce une fonction à l'intérieur de la phrase et est une unité grammaticale, lexicale et sémantique. Il est considéré comme une notion intuitive et est évitée à cause de son manque de rigueur (Lerot, 1993 : 66). Plus loin, il précise que cette notion est fondée sur la graphie et qu'elle peut parfois correspondre à une unité lexicale mais pas dans le cas des locutions ou des composés (*idem* : 75). Les mots sont très utiles pour les lexicographes car un mot représente une entrée dans un dictionnaire. Une locution ou un composé sera défini sous une entrée d'un de ses composants dans un dictionnaire.

Martinet se penche en premier lieu sur la typographie pour définir le mot, précisant que ce sont les espaces blancs qui délimitent les mots. Meillet définit le mot par son indépendance et son autonomie, il en dit qu'il « résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble de sons données susceptible d'un emploi grammatical donné » (Meillet, 1958 : 30).

Pour Josette Rey-Debove, le mot est une « unité minimale de première articulation qui est libre », autrement dit un morphème lexical libre (Rey-Debove, 1998 : 226). Elle considère comme unités du lexique les mots, les dérivés et les composés à la fois. Elle précise aussi que, en ce qui concerne le lexique, l'usage ou la norme prévaut sur le système.

Mortureux distingue les mots graphiques des mots linguistiques. Les premiers sont des unités typographiques délimités par un espace avant et après eux ; tandis que les seconds sont des unités linguistiques. Il différencie également les mots outils, qui relèvent de la morphosyntaxe ; des mots pleins qui sont porteur d'un sens, sont le nom d'une réalité et relèvent de la lexicologie (Mortureux, 2008 : 8). En ce qui concerne la référence, il marque également une distinction. Pour lui, il existe la référence actuelle, celle qui est présente dans le discours et qui s'actualise au moyen des vocables, c'est-à-dire des unités du vocabulaire. Cette référence actuelle se distingue de la référence virtuelle, manifestée par les lexèmes, des unités du lexique. Il fait donc une différence entre le système de la langue et son actualisation dans le discours.

Tournier refuse la notion de mot, trop vague selon lui. Il la considère comme une notion indéfinissable qui n'est utile qu'au lexicographe « qui s'en contente faute de mieux » (Tournier, 1985 : 27). Tournier précise encore que le mot est une unité plus grande ou égale au morphème et plus petite ou égale à la lexie.

Cabré étudie la terminologie dans laquelle l'unité de base est le terme. Cabré le définit comme « concept propre de chaque discipline spécialisée » (Cabré, 1992 : 149). Elle précise également qu'il y a peu de différence entre le terme et le mot d'un point de vue formel et sémantique alors qu'il y a une différence marquée d'un point de vue pragmatique et communicationnel entre ces deux notions. Cela s'explique par le fait que le mot relève de la langue générale alors que le terme appartient à un vocabulaire de spécialité. Le mot est selon elle « l'unité de référence à la réalité » (Cabré, 1992 : 67).

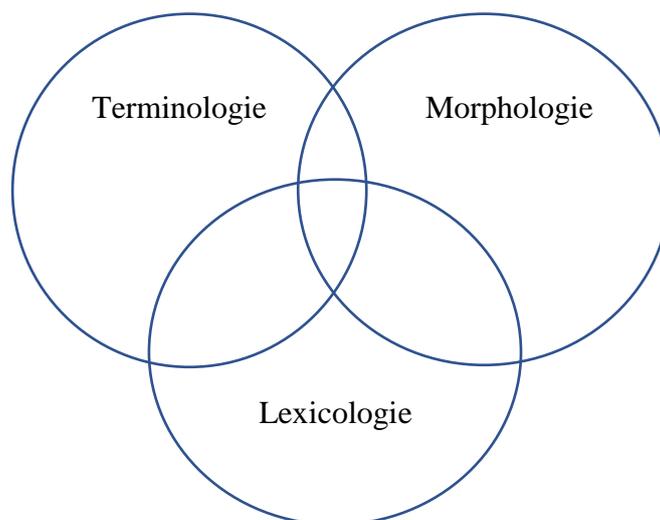
Niklas-Salminen considère que l'unité lexicale est une « unité enregistrée dans le code de la mémoire » (Niklas-Salminen, 1997 : 15). Il distingue plusieurs mots différents : les monomorphématiques, les dérivés et les fléchis. De plus, il distingue les morphèmes grammaticaux ou grammènes, des morphèmes lexicaux ou lexèmes. Il considère que les

locutions et les mots composés sont des unités lexicales car elles sont inscrites en un bloc dans la mémoire, ce qui n'est pas le cas des syntagmes libres ou des phrases (Niklas-Salminen, 1997 : 22).

Jaqueline Picoche s'intéresse à l'unité à utiliser en lexicologie. Elle différencie les unités graphiquement complexes des unités graphiquement simples et morphologiquement complexes. Parmi les unités graphiquement complexes, on trouve les syntagmes lexicalisés et les mots composés. Ils se repèrent à leur critère d'inséparabilité : on ne peut insérer un morphème dans ces unités. Sont inclus dans les unités graphiquement simples et morphologiquement complexes les mots simples, les mots construits (ou dérivés) et les mots fléchis ainsi que les lexèmes qui sont les mots un fois dépouillés de toutes leurs affixes. Picoche conclut en disant que « il est donc prudent de dire que l'objet de la lexicologie est le mot. Et, si cette solution est la plus prudente, elle est probablement aussi la plus conforme à la réalité du langage » (Picoche, 1992 : 19).

2.3. Néologie, lexicologie, terminologie, morphologie : qui fait quoi ?

Il est clair que les disciplines linguistiques que sont la morphologie, la lexicologie et la terminologie interfèrent. Il peut même leur arriver de recouvrir le même champ d'étude, ou du moins en partie. Dans ce point, il sera exposé l'avis de différents linguistes sur ces champs de recherche et sur ce qu'ils recouvrent ainsi que leur importance par rapport à la néologie.



Cabré définit la terminologie de trois façons différentes. La terminologie est « l'ensemble des principes et des fondements conceptuels qui régissent l'étude des termes », ou bien « l'ensemble des règles qui permettent de réaliser un travail terminographique », ou encore « l'ensemble des termes d'un domaine de spécialité donné » (Cabré, 1992 : 70). Cabré fait la différence entre la terminologie et la lexicologie. La première part du concept (démarche onomasiologique) tandis que la seconde part de la désignation (démarche sémasiologique) (Cabré, 1992 : 73). La néologie est partie intégrante de la terminologie car il y a de nouvelles notions et de nouvelles réalités créées dans les domaines de spécialité et donc un besoin de nouveaux mots pour les nommer (Cabré, 1992 : 252). Rey précise que la terminologie concerne des langues de spécialité et non la langue générale.

Boulangier explique l'intérêt de la néologie en terminologie. Dans cette discipline, on opère soit à un repérage de néologismes lors de dépouillement de corpus, soit la terminologie fait ressortir un besoin qui induit la création de néologismes. En terminologie, la création de néologismes est donc un acte volontaire et réfléchi (Boulangier, In *Néologie et lexicologie, hommage à Louis Guilbert*, 1979 : 38).

Intéressons-nous à présent à la morphologie. Schogt mentionne le lien entre la morphologie et la syntaxe (Schogt, In : Martinet, 1968 : 808). En effet, l'ordre de la phrase n'étant pas figé, les morphèmes grammaticaux permettent de rendre explicite le lien entre des éléments de la phrase.

Selon Danielle Corbin, la morphologie s'attarde sur les règles de composition et non sur les lexies attestées (Corbin, 1988). D'après elle, l'étude de la néologie par un morphologue consisterait donc à dégager les néologismes qu'il est possible de créer et non à expliquer les néologismes déjà créés.

Sablayrolles, dans *La néologie en français contemporain*, oppose la morphologie à la néologie. Il explique que la formation des mots relève de la morphologie alors que la création des mots est le domaine de la néologie. Nous voyons le lien entre ces propos et ceux de Corbin. Sablayrolles considère donc que la néologie est une branche à part de la linguistique et non pas intégrée dans une autre discipline.

Qu'en est-il de la lexicologie ? Le lexique est « la somme des irrégularités d'une langue », il n'est pas homogène selon la définition qu'en donne Josette Rey-Debove. Elle dit aussi que le lexique s'envisage de trois façons : il est soit un ensemble de morphèmes, soit un ensemble de mots ou encore un ensemble d'unités de classe ouverte (Rey-Debove, 1998 : 24-25). Elle fait la différence entre la morphosyntaxe qui concerne la phrase et la morphologie lexicale qui s'intéresse au mot.

Niklas-Salminen définit le lexique comme un ensemble ouvert et non autonome et la lexicologie comme une branche de la linguistique qui étudie les unités lexicales, les mots. À l'instar de Cabré qui définit la lexicologie tel le fait de construire un modèle de la composante lexicale de la grammaire (Cabré, 1992 : 67).

Jaqueline Picoche marque la différence entre la morphologie qui étudie un système clos et la lexicologie qui étudie un système ouvert. Elle définit le lexique comme « l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs » (Picoche, 1992 : 44). Le lexique transcende les vocabulaires mais le seul moyen de l'étudier est de passer par eux (Picoche, 1992, 46).

Eluerd précise que la lexicologie fait appel à des références linguistiques et extralinguistiques à la fois. Il différencie les mots-lexèmes, des unités du lexique ayant une référence linguistique ; et les mots-occurrences, c'est-à-dire le lexique en situation de production ayant une référence extralinguistique. Eluerd conclut son ouvrage par « le lexique est l'étude des vocabulaires : le travail ne fait que commencer » (Eluerd, 2000 : 124). Notons encore que la néologie est d'abord étudiée dans la lexicologie (Boulangier, In *Néologie et lexicologie, hommage à Louis Guilbert*, 1979 : 36).

2.4. Le figement : moyen de création lexicale ?

Le figement répond à la théorie de Martinet qui dit qu'il est plus facile d'utiliser des monèmes déjà existant que d'en créer de nouveaux. Ainsi, le figement répond au principe d'économie de la langue tout en lui permettant de se renouveler.

Mortureux consacre tout un chapitre au figement dans son ouvrage *La lexicologie, entre langue et discours*. Il y définit les expressions figées comme des « formules, de dimension et de structure variables, de fréquence assez élevée dans les discours, dont le sens usuel,

conventionnel, est plus ou moins différent de leur sens littéral » (Mortureux, 2008 : 103). Le figement est quant à lui défini comme un « processus de fixation qui aboutit au codage d'un signe polylexical » (Mortureux, 2008 : 105). Une unité polylexicale est une unité composée de plusieurs mots, souvent séparés par un espace blanc, mais qui ne renvoie qu'à une seule entrée dans la mémoire du locuteur. Bolly définit polylexical : « soudé de manière discontinue », « composé de plusieurs mots » (Bolly, 2011 : 32). Mortureux explique encore que la signification d'une séquence figée n'est pas la somme des significations des mots qui la composent, autrement dit le sens n'est pas compositionnel. Ce type de séquences possède un sens global (Mortureux, 2008 : 105).

Goosse explique que les séquences figées (ou synthèmes) ne se distinguent pas formellement des autres syntagmes. Les traits d'union sont très peu fréquents par exemple (Goose, 1975 : 30). Le premier critère qui permet de distinguer les séquences figées est la fréquence selon lui. Goose propose de les classer selon leur nature : syntagmes nominaux, syntagmes verbaux, locutions adjectives ou adverbiales et locutions prépositionnelles. Selon Goose, ces synthèmes servent soit à nommer de nouvelles réalités (*chemin de fer*) et répondent ainsi à un besoin désignatif ; soit elles servent à répondre à un souci stylistique, ces séquences sont alors fortement utilisées par les journalistes et dans la publicité notamment.

Bolly s'intéresse à trois critères en ce qui concerne le figement : syntaxique, sémantique et lexical. Le figement syntaxique est en lien avec l'axe syntagmatique de Saussure. Ce critère empêche de changer l'ordre des parties de la séquence figée ou d'insérer ou retirer un élément, Bolly appelle cela la fixité (Bolly, 2011 : 30). Ainsi, une *chaise longue* ne peut pas être appelée une *longue chaise* ou une *chaise très longue*. Le figement sémantique est le critère d'opacité (terminologie de Lamiroy). Il implique que le sens de la séquence figée n'est pas, ou au moins pas entièrement, déductible de ses parties. Le figement lexical consiste en une restriction paradigmatique. L'axe paradigmatique de Saussure ne peut être mobilisé en cas de figement. Par exemple, un *chemin de fer* ne peut être appelé *chemin de métal* ou *route de fer*.

Lamiroy et Klein distinguent quatre unités figées : les collocations, les expressions figées, les phrases situationnelles et les proverbes. Les collocations sont essentiellement définies par leur fréquence. Elles sont en effet un assemblage statistiquement pertinent. Elles sont binaires, c'est-à-dire composées d'une base et d'un collocatif. Les expressions figées se caractérisent, comme expliqué par Bolly, par la non-compositionnalité sémantique, la limitation paradigmatique et les restrictions morphosyntaxiques. Les phrases situationnelles sont souvent incluses dans les expressions figées mais Lamiroy et Klein les étudient à part. Elles sont

caractérisées par la présence d'un verbe : ce sont donc des phrases. De plus, elles ne peuvent être interprétées littéralement (*les bras m'en tombent*). Elles se distinguent des proverbes par leur sens lié à la situation et n'ont pas de sens générique.

Mejri définit les collocations comme des assemblages lexicaux habituels ayant une forte contrainte sémantique de sélection. Certaines collocations sont incluses dans les dictionnaires. Elles sont des associations conventionnelles, des co-occurrences. Sinclair les considère comme des signes linguistiques à plein titre même si elles ont une certaine liberté combinatoire.

Nous souhaitons aussi mentionner le défigement. Le figement est un processus et est graduel comme cela a été expliqué. Cependant, le processus inverse est également possible. Ainsi, une expression très figée peut au fil du temps accepter une insertion ou encore un changement paradigmatique. Bolly mentionne ce phénomène et explique aussi que des expressions figées peuvent connaître des variantes (géographique notamment) (Bolly, 2011 : 36). Ce phénomène de défigement est aussi observable en parémiologie. *DicAuPro* est un dictionnaire en ligne qui retrace l'histoire de proverbes ; il fut mis en place par Klein. Le défigement n'est observable qu'en diachronie.

Ce chapitre nous a permis de définir certains concepts utiles à notre étude. Nous avons d'abord montré que la néologie est présente dans toute langue vivante. Les processus néologiques sont multiples et complexes, nous avons donc présenté quelques classements possibles de ceux-ci. Ensuite, nous nous sommes intéressés à l'unité en néologie et en lexicologie. La notion de mot est complexe et débattue au sein de la communauté scientifique. Seuls les lexicographes se contentent de cette notion. D'autres linguistes lui préfèrent les concepts de lexie, de morphème, ou encore d'unité lexicale. Puis, nous avons tenté de définir et de délimiter les domaines de la linguistique qui traite des néologismes : la terminologie, la lexicologie et la morphologie. Nous avons tenté de montrer les différences entre ces domaines ainsi que leur traitement de la néologie. Enfin, nous nous sommes intéressés à la notion de figement car elle permet elle aussi de créer de nouvelles unités lexicales. Ce chapitre nous a permis de poser des bases théoriques afin de situer notre étude dans une littérature antérieure.

Chapitre III : Étude sur corpus

Nous en arrivons au dernier chapitre de cette étude lexicologique du mot *citoyen*. Après avoir retracé l'histoire du mot et de ses définitions dans les dictionnaires au chapitre I et fait la synthèse des notions théoriques utiles à ce travail dans le chapitre II, ce troisième chapitre s'intéresse aux occurrences du mot *citoyen* au cours de ces vingt dernières années. Comme mentionné dans l'introduction, le développement actuel du mouvement autour du citoyen est ce qui a engendré notre étude. Nous tentons dans ce chapitre de montrer comment ce mouvement s'actualise d'un point de vue linguistique et s'il est mesurable.

Nous commençons par définir clairement notre méthodologie et la conception de notre corpus d'étude. Ensuite nous réalisons l'étude longitudinale et transversale de ces données. Puis nous nous intéressons au sémantisme actuel du mot et nous terminons ce chapitre par une étude de cas.

3.1. Méthodologie

Nous étudions l'évolution de l'utilisation du mot *citoyen* à travers deux décennies (de 1998 à 2018) dans la presse. L'étude porte sur la presse francophone uniquement et pour ce faire, nous réalisons une comparaison entre la presse française, belge et québécoise. Dans ce but, nous analysons des données chiffrées fournies par notre source et créons un corpus d'articles. Comme il n'est pas possible de dépouiller vingt ans de publications, nous travaillons sur un échantillon qui se veut représentatif de l'utilisation du mot étudié dans la presse durant la période étudiée.

Nos données sont renseignées par le site internet Europresse.com¹¹, où sont stockés des articles de journaux remontant à 1944 pour les premiers disponibles. Le site permet d'effectuer des recherches avancées en choisissant, par exemple, les mots présents dans les articles ou dans leurs titres. Il nous a donc été possible de sélectionner les articles contenant le mot *citoyen* (et *citoyens*, *citoyenne*, *citoyennes*) année par année et journal par journal. Europresse.com possède des archives dans plusieurs langues et dans de nombreux journaux. Pour étudier la presse

¹¹ Il est accessible grâce aux ressources UCL, après identification, via : <https://nouveau.europresse.com/Login/?ReturnUrl=%2fSearch%2fResultMobile>.

francophone uniquement, nous devons effectuer une sélection de nos sources. Nous choisissons donc trois journaux francophones en trois lieux de la francophonie : *Le Soir*, quotidien belge ; *Le Monde*, quotidien français et *Le Soleil*, quotidien québécois.

Nous souhaitons expliciter notre choix de quotidiens. Tout d'abord, nous sommes limités par les contraintes d'accès aux ressources scientifiques et aucun corpus de presse déjà réalisé n'est accessible pour les dates concernées par cette recherche. Nous nous tournons donc vers Europresse.com et constituons nous-même le corpus autour de trois quotidiens. Le journal *Le Soir* se présente comme indépendant¹² et souhaite mettre en avant sa neutralité. Cependant, le journal est parfois mentionné comme appartenant à une tendance libérale¹³. Nous ne voulons pas représenter une tendance plutôt qu'une autre et en cela, choisir un quotidien qui se présente comme indépendant et neutre nous paraît pertinent. Le critère de notoriété influence aussi le choix de ce quotidien. En effet, *Le Soir* est le deuxième quotidien le plus vendu en Belgique après *l'Avenir* selon un article de 2013¹⁴. De plus, il s'agit d'un quotidien national francophone qui est aussi vendu à Gand et à Anvers. Ne souhaitant pas un corpus représentant une région en particulier, nous choisissons un quotidien national. Enfin, il est systématiquement cité lorsqu'on mentionne des quotidiens belges¹⁵, prouvant à nouveau sa popularité. Ce quotidien fut fondé en 1887, sa présence historique contribue à sa notoriété.

Pour étudier la presse française, notre choix se porte sur le journal *Le Monde* qui est un quotidien français. Les plus anciennes archives de Europresse.com sont des articles de ce journal datant de 1944, année de fondation du quotidien. Ce dernier se revendique comme ayant « un souci de l'indépendance et de la qualité » ; leurs chartes sont même accessibles à tout public sur leur site internet, ce qui montre leur volonté de transparence. L'une de ces chartes précise :

L'indépendance éditoriale des journaux du groupe *Le Monde* à l'égard de ses actionnaires, des annonceurs, des pouvoirs publics, politiques, économiques, idéologiques et religieux est la condition nécessaire d'une information libre et de qualité. Aucun texte ne peut

¹² « La presse quotidienne Belge vue par elle-même », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1960/16 (n° 62), p. 1-8. DOI : 10.3917/cris.062.0001. URL : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1960-16-page-1.htm>

¹³ Eurotopics, commentaires tirés de la presse européenne, [https://www.eurotopics.net/fr/148689/le-soir et https://www.eurotopics.net/fr/149402/belgique-un-paysage-mediatique-suivant-les-divisions-linguistiques#](https://www.eurotopics.net/fr/148689/le-soir-et-https://www.eurotopics.net/fr/149402/belgique-un-paysage-mediatique-suivant-les-divisions-linguistiques#) [consulté le 23/07/2018].

¹⁴ Archives RTBF, article publié le 31 mai 2013, https://www.rtb.be/info/medias/detail_les-ventes-de-l-ensemble-des-quotidiens-francophones-en-baisse?id=8007298, [consulté le 07/07/2018].

¹⁵ Voir par exemple <https://be.ambafrance.org/Les-principaux-quotidiens-4065>, [consulté le 07/07/2018].

leur être imposé, aucune orientation ne peut leur être dictée par une intervention ou une contrainte extérieure.

Si le souci de transparence est bien présent, il s'agit d'une autoprésention à lire avec une perspective critique et de la précaution. Le journal est reconnu comme de gauche voire de centre-gauche par ses paires, même s'il se revendique indépendant¹⁶. Ce quotidien est parmi les plus lus en France¹⁷ et ce depuis au moins 2006¹⁸. La renommée de ce journal est donc installée depuis un certain temps : le journal a une présence historique et la revendique¹⁹.

Le troisième quotidien utilisé dans cette étude s'intitule *Le Soleil* et est un quotidien québécois appartenant au groupe *Capitales Médias*. Ce journal est régional et non national. Notre étude portant sur la presse francophone, nous ne pouvons choisir un quotidien national dans un pays majoritairement anglophone. Cela explique pourquoi nous nous tournons vers un quotidien régional pour étudier la presse francophone du Québec. S'il n'est pas le plus lu au Québec, il est tout de même le premier de son groupe. Nous considérons donc le critère de notoriété comme valable aux vues des tirages importants²⁰. De plus, ce journal fut fondé en 1896, sa longévité contribue à sa notoriété.

Notre étude sur corpus couvre, quant à elle, deux décennies. Elle se veut actuelle, d'où l'importance d'étendre la recherche jusqu'en 2018. En outre, l'étude souhaite démontrer la productivité du mot aujourd'hui. Pourquoi commencer l'étude en 1998 ? En ce qui concerne le quotidien *Le Soir*, les ressources mises à notre disposition ne permettent pas de remonter avant 2000 pour trouver des articles contenant le mot *citoyen*. Pour ne pas engendrer une trop grande disparité de taille entre nos différentes sources, nous débutons l'étude en 1998. Notons aussi que le début des années 2000 est une période productive d'appellations dans le mouvement altermondialiste. Le nom de ce mouvement lui-même apparaît dans la presse québécoise à ce moment (Elchacar, 2016). De plus, nous sommes assurés de la productivité du mot *citoyen*, car il est déjà source d'innovation lexicale : Alain Rey situe *écocitoyen* (adjectif) en 1990 (Rey, 2010 : 461). Enfin, nous considérons la période de vingt ans comme suffisante pour

¹⁶ À ce sujet voir les articles <https://www.eurotopics.net/fr/148683/le-monde> et <https://www.marianne.net/politique/la-couleur-politique-des-medias> [consultés le 07/07/2018].

¹⁷ <http://www.e-marketing.fr/Thematique/media-1093/Breves/Top-quotidiens-plus-lus-gratuits-toujours-183932.htm>

¹⁸ https://www.lemonde.fr/actualite-medias/infographie/2006/03/16/les-quotidiens-les-plus-lus-en-france_751307_3236.html [consulté le 07/07/2018].

¹⁹ http://medias.lemonde.fr/medias/pdf_obj/200912.pdf, [consulté le 07/07/2018].

²⁰ Voir cet article du Centre d'étude sur les Médias, <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/pressequotidienne.pdf> [consulté le 07/07/2018].

observer une évolution. L'étude ne porte pas sur l'entièreté des articles de ces quotidiens durant cette période. Nous revenons sur ce point ci-dessous.

Le site présente des métadonnées détaillées. En effet, il permet de connaître des informations sur les sources telles que la date de création des journaux. Les données présentes sur le site sont explicitées. Par exemple, nous savons que *Le soleil* fut créé en 1896 et que les archives présentes sur Europresse.com débutent le premier janvier 1992 jusqu'à aujourd'hui pour un total de 1.288.519 articles en tout. Les plus anciennes archives du journal *Le Soir* sur le site datent d'octobre 1997, pour un total de 1.240.665 articles, un chiffre assez proche de celui du quotidien *Le Soleil*. Cela paraît étonnant mais s'explique par le fait que ce dernier est édité six fois par semaine (pas le dimanche) alors que *Le Soir* paraît sept fois par semaine ; même si les archives du journal *Le Soleil* commencent cinq ans avant celle de *Le Soir*, le nombre d'articles disponibles pour chacun des journaux se vaut. Le journal *Le Monde* quant à lui possède plus du double d'articles (2.678.545 en tout). Cela s'explique par le fait que les archives disponibles couvrent toute la période de production du journal, de sa fondation en décembre 1944 jusqu'à aujourd'hui.

Dans le cadre de cette recherche, nous constituons un corpus échantillonné d'articles de presse contenant le mot *citoyen* (-s, -ne, -nes). Pour chaque journal retenu, nous sélectionnons cent articles entre le premier mars 2017 et le premier mars 2018, jour de constitution du corpus. Europresse.com permet de trier les articles « par pertinence » et de sélectionner les articles dans leur ordre d'apparition. Même si cette notion reste floue, ce mode de sélection permet d'échantillonner les articles tout au long de l'année et ainsi d'éviter de collecter des articles parus autour d'une même date et couvrant un même événement, ce qui serait redondant dans notre étude. En utilisant le mode d'affichage « par pertinence », nous sélectionnons les cent premiers articles qui apparaissent. Cette opération est répétée tous les cinq ans : par exemple, sélection des cent premiers articles (triés par pertinence et dans chaque quotidien utilisé) entre le premier mars 2002 et le premier mars 2003 contenant le mot *citoyen* (-s, -ne, -nes). Notre corpus couvre la période du premier mars 1997 au premier mars 2018. En ce qui concerne la constitution du corpus, nous apportons une précision concernant le quotidien belge *Le Soir*. Les occurrences du terme recherché n'apparaissent pas avant 2000 dans *Le Soir*. Il n'était donc pas possible d'ajouter à notre corpus cent articles contenant le mot *citoyen* (-s, -ne, -nes) entre le premier mars 1997 et le premier mars 1998. Le sous-corpus portant sur ce journal possède donc cent articles publiés entre le premier mars 2000 et le premier mars 2001 car avant cela, Europresse.com ne fournit pas d'articles contenant le mot étudié dans ce journal. Nous

choisissons d'inclure ces cent articles pour que nos trois sous-corpus (un par quotidien) soient égaux en nombre d'articles. Pour résumé, notre corpus est un échantillon de mille cinq-cents articles contenant tous le mot étudié. Le corpus possède cinq cents articles de chaque journal et trois cents articles par année étudiée. L'échantillon couvre deux décennies, mais nous étudions une année tous les cinq ans, c'est-à-dire les années : 2017-2018, 2012-2013, 2007-2008, 2002-2003 et 1997-1998.

La recherche avancée permet de connaître le nombre d'articles présents sur le site qui répondent à nos critères (date, quotidien, occurrence du mot). Il nous est donc possible d'observer l'évolution quantitative d'articles contenant le mot étudié et d'en tirer des analyses statistiques, c'est-à-dire une étude « corpus-based ». Cette méthodologie est déductive et s'oppose à la méthodologie « corpus-driven » qui est inductive. Les études « corpus-based » sont une branche de la linguistique de corpus qui utilise des données dans le but d'affirmer ou d'infirmer une hypothèse. Les études « corpus-driven », quant à elles, analysent et interprètent cycliquement des données en vue de pouvoir généraliser un phénomène ; et ainsi les constructions linguistiques se génèrent à partir de leur matière première, le langage. Pour une définition de ces deux méthodes, nous renvoyons à l'étude de Douglas Biber²¹.

Notons, en outre, que notre corpus peut s'étudier de manière longitudinale – année par année – mais aussi transversale – quotidien par quotidien, voire région par région. Une étude longitudinale est dite « dans le sens de la longueur » (Robert, 2016 : 1480). Dans notre étude, il s'agit de l'évolution au fil du temps. Une étude transversale, quant à elle, « recouvre plusieurs domaines ou techniques » (Robert, 2016 : 2608). Dans notre cas, il s'agit de recouvrir plusieurs années et de comparer chaque pays choisi.

Dans ce chapitre, nous commençons par l'étude longitudinale ; ensuite l'étude transversale ; après nous nous intéressons au sens de *citoyen* aujourd'hui et enfin une étude de cas porte sur les productions contenant *citoyen*.

3.2. Étude longitudinale

²¹ Biber, D., *Corpus-Based and Corpus-driven Analyses of Language Variation and Use*, The Oxford Handbook of Linguistic Analysis, Oxford University Press, 2009.

Cette étude longitudinale se déroule en deux temps. Tout d’abord nous tenterons de montrer l’évolution de l’utilisation du mot *citoyen* (-s, -ne, -nes) quantitativement parlant. C’est-à-dire de vérifier si le nombre d’occurrences augmente, comme nous le supposons, ou si au contraire il diminue. Cette évolution sera étudiée dans les trois journaux choisis et également sur le net. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les données présentes dans notre échantillon.

3.2.1. Étude quantitative du mot *citoyen*

3.2.1.1. Via Europresse.com

Notre corpus n’est composé que d’articles contenant le mot *citoyen*. Cependant, cette étude consiste notamment à mesurer l’évolution de l’utilisation du terme. Europresse.com permet de connaître le nombre d’articles produits par année étudiée dans les journaux choisis. Cela nous permet de comparer le nombre total d’articles produits au nombre d’articles contenant le mot *citoyen* dans la figure 2. Nous gardons les mêmes dates d’étude que celles de l’échantillon.

Année	Nombre d’articles produits sur l’année dans les trois journaux		Nombre d’articles contenant <i>citoyen</i> dans les trois journaux		Proportion	
1997-1998 (France et Québec)	96 978	141158	4028	5849	4,15 %	4,14%
2000-2001 (Belgique) ²²	44 180		1821		4,12%	
2002-2003	141 320		6137		4,34%	
2007-2008	160 205		6071		3,79%	
2012-2013	146 603		6100		4,16%	
2017-2018	104 180		6069		5,83%	
Total	693 466		30 226		4,36% (moyenne)	

Figure 2 : Proportion d’articles contenant *citoyen*

Ces chiffres montrent une sensible augmentation depuis l’année 2007-2008 jusqu’à aujourd’hui. Cela confirme notre intuition de l’augmentation de la visibilité du *citoyen* dans la presse. Ces chiffres globaux ne montrant qu’une légère augmentation ; il nous apparaît alors pertinent de s’intéresser à chaque quotidien séparément. Pour ce faire, nous calculons le pourcentage d’articles contenant le mot *citoyen* en multipliant par cent le résultat de la division

²² Nous rappelons que les données du journal *Le Soir* commencent en octobre 1997 : l’étude pour l’année 1997-1998 est donc substituée par l’année 2000-2001 pour ce quotidien.

du nombre d'articles contenant *citoyen* par le nombre d'articles produits par année et par quotidien. Nous faisons part des chiffres absolus et des pourcentages dans la figure 3.

Année	Le Soir		Le Monde		Le Soleil	
	Total	Citoyen	Total	Citoyen	Total	Citoyen
1997-1998	(2000-2001) 44 180	(2000-2001) 1821 4,12 %	52 146	1931 3,70%	44 832	2097 4,68%
2002-2003	52 201	1817 3,48%	44 516	1973 4,43%	44 603	2347 5,26%
2007-2008	72 567	2409 3,32%	41 065	1516 3,69%	46 573	2146 4,61%
2012-2013	71 363	2479 3,47%	39 601	1571 3,83%	35 639	2050 5,75%
2017-2018	38 114	2226 5,84%	37 410	1812 4,48%	28 656	2031 7,09%
Total Moyenne	278 425	10 752 3,86%	214 738	8803 4,10%	200 303	10 671 5,33%

Figure 3 : Proportion d'articles contenant citoyen par journal par année

L'augmentation du nombre d'articles contenant le mot *citoyen* suit le même mouvement dans les trois quotidiens : une légère baisse de 2002-2003 à 2007-2008 puis une augmentation de 2007-2008 à aujourd'hui. Si la courbe d'augmentation est la même dans les trois quotidiens, son intensité varie. En effet, l'augmentation la plus forte est constatée dans le quotidien québécois et l'augmentation la plus faible dans le quotidien français. Nous en proposons une représentation visuelle dans la figure 4.

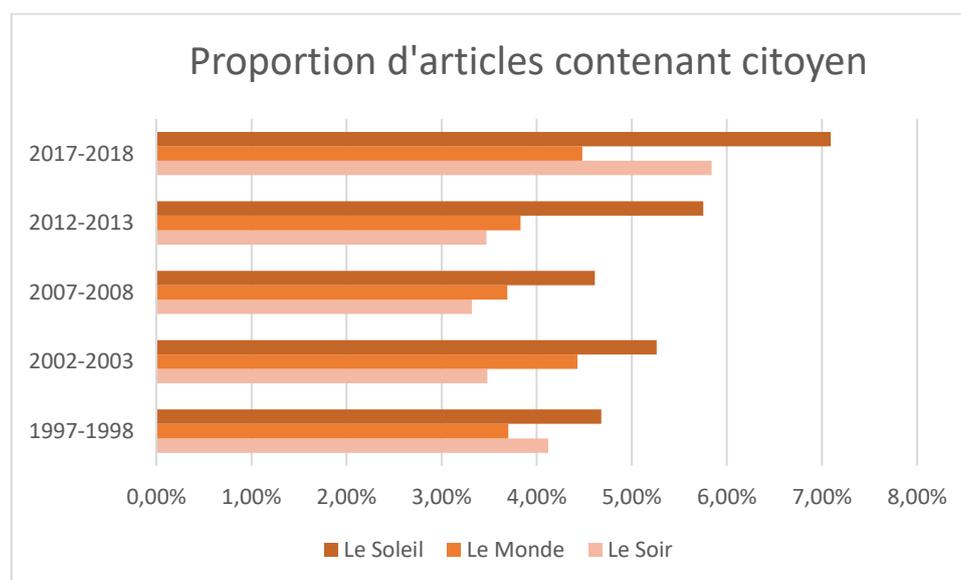


Figure 4 : Graphique de la proportion d'articles contenant citoyen

3.2.1.2. Sur le net

Pour étudier la présence de notre mot sur internet, nous commençons par une simple recherche. En écrivant *citoyen* dans le moteur de recherches *Google*, nous obtenons plus de vingt-cinq millions de résultats, montrant la grande utilisation actuelle du mot. Ensuite, nous nous tournons vers Google Trends. Cet outil de *Google* permet de rendre compte des termes recherchés par les utilisateurs. Les tendances peuvent être affichées en fonction du pays ou de la région ainsi que de la date. Toutefois, Google Trends ne possède pas de données avant 2004, toute la période de notre étude n'est donc pas couverte par cet outil.

En ce qui concerne la France, nous constatons que la courbe montrant la présence de *citoyen* dans les recherches des internautes est sinusoïdale. Une cyclicité est présente avec un pique en novembre et un creux en août qui revient chaque année depuis 2004, nous rendons compte de ce phénomène dans la figure 5.

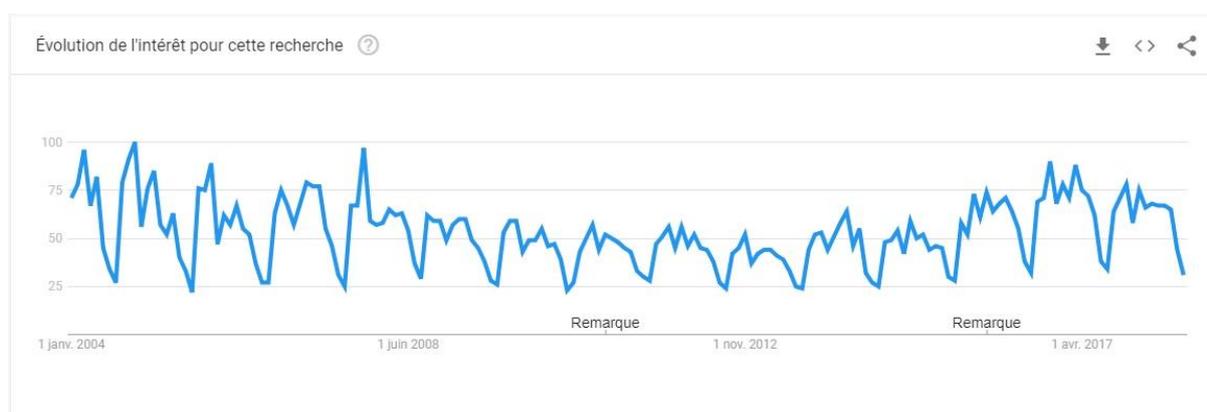


Figure 5 : Données de Google Trends pour *citoyen* en France de 2004 à aujourd'hui

Google Trends permet également d'afficher les recherches par sujet et nous constatons la même cyclicité pour les sujets *citoyenneté* et *environnement*. Cela nous permet de remarquer que le mouvement autour du mot *citoyen* est large mais cela n'explique pas pourquoi les recherches de ce mot augmentent chaque année en novembre et sont au plus bas en août. En Belgique, Google Trends affiche la plus grande quantité de recherches par les internautes en juin 2004. C'est lors de ce mois qu'ont eu lieu des élections européennes. La notion de *citoyen* étant liée au droit de suffrage et aux devoirs envers la patrie, les dates de ces élections pourraient être un facteur direct de l'augmentation des recherches de *citoyen* par les internautes. Par la suite, les recherches fluctuent sans qu'un phénomène en particulier ne soit remarquable. Ni creux ni pics n'apparaissent lorsque nous consultons les données de Google Trends entre juillet 2004 et 2018 pour la Belgique. Au Québec, le premier phénomène remarquable est une période

de recherches nettement plus intense entre septembre 2009 et décembre 2010. Nous n'avons pas pu relier ce phénomène à un ou des événement(s) en particulier. Après cette date, apparaît le deuxième phénomène que nous relevons. Il s'agit d'une augmentation, légère mais continue, du nombre de recherches. Ces fluctuations sont visibles dans la figure 6. Cette deuxième observation va de pair avec l'augmentation de l'utilisation du mot *citoyen* dans la presse comme montré ci-dessus dans les figures 2, 3 et 4.

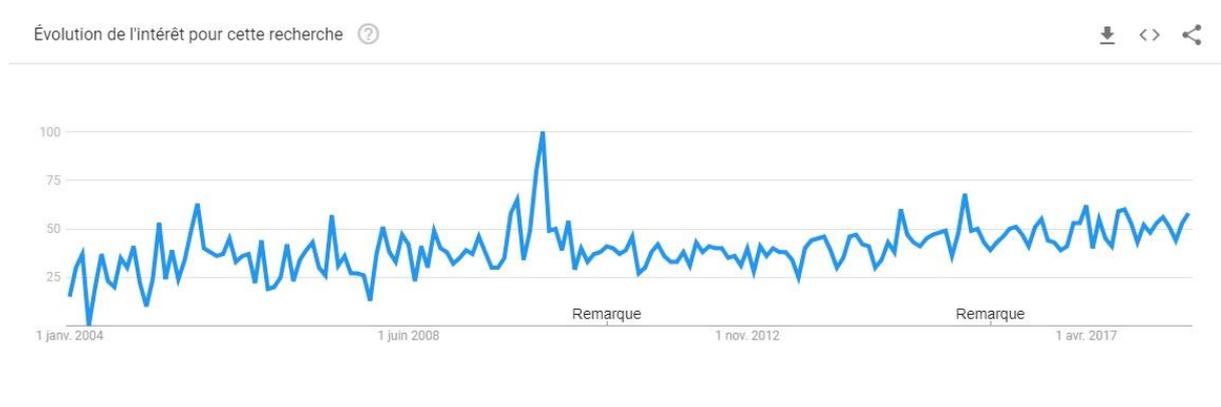


Figure 6 : Données de Google Trends pour *citoyen* au Québec de 2004 à aujourd'hui

Notre étude s'intéresse maintenant à la présence de *citoyen* sur internet. Pour ce faire, Wacky Corpus est utilisé. Il s'agit d'un corpus de plus de 1,6 milliards de tokens en ce qui concerne la partie en français. Le corpus est créé en août 2016 et est construit à partir du web en se limitant au domaine « .fr²³ » : nous précisons donc que les informations tirées de Wacky Corpus ne concernent que les sites internet français, excluant la Belgique et le Québec (alors que notre étude s'intéresse à ces trois pays). TreeTagger a été utilisé pour référencer les lemmes et les parties du discours des mots du corpus. Le corpus a pour nom complet *Corpus FrWac Complete* et l'outil de navigation est le NoSketch Engine. Nous recherchons d'abord « *citoyen* » : le corpus possède plus de 168 000 occurrences du terme. Ensuite, nous recherchons « **citoyen** ». La présence d'étoiles permet de faire apparaître des occurrences contenant *citoyen* tel que *citoyenneté*, *citoyens*, *écocitoyen*, etc. Cette recherche, plus large que la précédente, rend compte de plus de 233 000 résultats. NoSketch Engine fonctionne comme un concordancier et affiche les contextes dans lesquels se trouvent les occurrences recherchées. Ainsi, il est possible, grâce à cet outil, de mettre en évidence les collocations et les syntagmes

²³Le corpus et les informations le concernant sont disponibles en ligne : https://corpora.dipintra.it/public/run.cgi/first?corpname=frwac_full&reload=1&iquery=&queryselector=iqueryrow&lemma=&phrase=&word=&char=&cql=&default_attr=word&fc_lemword_window_type=both&fc_lemword_wsize=5&fc_lemword=&fc_lemword_type=all&usesubcorp=&fsca_text.id=&fsca_text.wordcount= [consulté le 26/07/2018].

contenant *citoyen*. Nous reviendrons sur l'influence des collocations sur le sens du mot *citoyen* dans la suite de ce chapitre.

En observant les premières pages de la recherche « *citoyen* », nous découvrons plusieurs phénomènes intéressants. Tout d'abord, le mot suivi d'un gentilé apparaît : « citoyen libanais », « citoyen turc ». Cela rappelle le sens initial de *citoyen*, synonyme de *citadin*, et également lié au lieu de résidence. Ensuite, nous découvrons la présence du vocabulaire altermondialiste qui s'associe à la notion de *citoyen* dans des occurrences telles que : « citoyen responsable », « citoyens engagés », « les initiatives citoyennes », « [avoir] une attitude citoyenne », « une prise de conscience citoyenne », « citoyens durables ». Ces syntagmes appuient notre hypothèse de départ qui inclut le citoyen dans un mouvement social plus vaste mais encore qui envisage ce mouvement comme ayant un vocabulaire, une terminologie propre. Enfin, nous trouvons des occurrences mettant en évidence ce que nous décrivons comme « l'effet de mode » de *citoyen* dans des occurrences comme : « ville citoyenne ». Or, la définition primaire de *citoyen* est « habitant d'une ville » (voir chapitre I) ; une ville citoyenne est donc un pléonasme – « terme ou expression qui ne fait qu'ajouter une répétition à ce qui vient d'être énoncé » (Robert, 2016 : 1932). Toujours concernant cet « effet de mode », nous mettons en évidence la présence de « citoyen(s) électeur(s) ». Pour beaucoup d'auteurs mentionnés au chapitre I, tout citoyen a droit de vote et est donc forcément un électeur : cette dénomination ne fait que renforcer l'importance politique octroyée au citoyen. En outre, nous souhaitons citer la présence de l'expression « droits de l'homme et du citoyen » créée en 1789 lors de la Révolution française et toujours bien ancrée sur le net en 2016, lors de la constitution du corpus *FrWac Complete*. Un rapide parcours des occurrences de NoSketch Engine permet de classer celles-ci en trois temps : d'abord, la notion initiale de *citoyen* comme *citadin* ; ensuite, l'inclusion dans la terminologie altermondialiste ; et enfin « l'effet de mode » de ce mot.

En résumé, cette étude de la présence du mot *citoyen* sur internet permet de mettre en évidence la portée du terme. D'abord de manière quantitative, aux vues des nombreuses occurrences sur Google et lors de notre recherche via NoSketch Engine. Ensuite, la diversité de cette portée dans les trois régions étudiées est mise en évidence par notre étude des données de Google Trends. Enfin, de manière qualitative, la diversité des sens et des emplois de *citoyen* est très vite mise en exergue via le corpus *FrWac Complete*. La recherche effectuée sur ce corpus met en évidence plusieurs des sens explicités au chapitre I, prouvant encore une fois la vitalité ainsi que la productivité du mot étudié.

3.2.2. Étude de l'échantillon

Pour cette étude, nous créons cinq sous-corpus sur le critère temporel : un pour chaque année étudiée. Chacun des sous-corpus est donc composé de trois cents articles.

3.2.2.1. Justification et explication de l'outil AntConc

Pour réaliser ce travail, nous avons constitué un corpus échantillonné d'articles contenant le mot *citoyen* grâce à Europresse.com comme explicité au point 3.1. Cette opération nous permet de disposer des articles au format PDF que nous convertissons en .txt, format exploitable par le concordancier AntConc²⁴. Cet outil permet l'analyse de l'entourage des occurrences de *citoyen* dans notre corpus. Tout comme NoSketch Engine, AntConc permet l'utilisation de l'étoile (*) pour inclure dans la recherche des occurrences contenant *citoyen*.

AntConc possède plusieurs outils. Ce logiciel permet de donner le rang et la fréquence d'un mot dans le corpus. La fréquence est le nombre de fois que le mot apparaît dans le corpus. Le mot ayant la plus haute fréquence est de rang un, le mot ayant la deuxième plus haute fréquence est de rang deux et ainsi de suite. La loi de Zipf²⁵ montre le lien entre rang et fréquence : dans un corpus, la multiplication du rang par la fréquence est une constante. Par exemple, si le mot le plus courant (rang 1) revient six mille fois (fréquence 6000), le millième mot le plus courant (rang 1000), revient six fois (fréquence 6). Une autre fonctionnalité de AntConc est d'afficher les collocations. En recherchant un mot, le logiciel affiche les mots présents à gauche et à droite de ce terme, leurs rangs et leurs fréquences. Ces deux fonctionnalités ainsi que le concordancier seront utilisés dans ce travail. AntConc possède d'autres outils mais ils ne seront pas utiles pour notre étude.

3.2.2.2. Analyse de l'échantillon

Après cette étude via Europresse.com et sur le net, nous nous tournons à présent vers notre échantillon d'articles. L'échantillon contient cent articles par an par journal, donc 1500 articles en tout. Les sous-corpus longitudinaux sont égaux en nombre d'articles mais pas en nombres de tokens car tous les articles ne font pas obligatoirement la même taille. La figure 7 compare les rangs et fréquences de *citoyen* (-s, -ne, -nes), *concitoyens* et *citoyenneté*. Nous nous

²⁴ Anthony, L., AntConc (Version 3.5.7) [Computer Software], Waseda University, Tokyo, 2018. Disponible sur <http://www.laurenceanthony.net/software>.

²⁵ BULLY, P., *Zipf, créateur de la linguistique statistique*, Armand Colin, in : Communication et langages, n°2, Paris, 1969, pp. 23-28.

Des explications et exemples utiles sont aussi fournis par : <https://www.quentinfily.fr/loi-de-zipf-analyse-linguistique-seo/> [consulté le 27/07/2018].

sommes intéressés à ces mots car ils contiennent *citoyen* et entre donc dans la recherche « *citoyen* » comme expliqué plus haut.

Année	1997-1998 (France et Québec) 2000-2001 (Belgique) ²⁶	2002-2003	2007-2008	2012-2013	2017-2018	Total
Citoyen	R : 93 F : 597	R : 101 F : 459	R : 90 F : 516	R : 106 F : 391	R : 99 F : 458	2421
Citoyens	R : 69 F : 735	R : 54 F : 771	R : 49 F : 799	R : 43 F : 972	R : 37 F : 1137	4414
Citoyenne	R : 168 F : 241	R : 202 F : 177	R : 157 F : 217	R : 132 F : 303	R : 98 F : 480	1418
Citoyennes	R : 220 F : 160	R : 203 F : 177	R : 194 F : 161	R : 176 F : 198	R : 185 F : 196	892
Concitoyens	R : 811 F : 39	R : 1243 F : 25	R : 2519 F : 10	R : 1546 F : 19	R : 1390 F : 22	115
Citoyenneté	–	R : 452 F : 73	R : 649 F : 44	R : 537 F : 59	R : 409 F : 83	259
Total	1772	1682	1747	1942	2376	9519

Figure 7 : Rang et fréquence dans les sous-corpus longitudinaux

Les données de l'échantillon confirment la tendance : une augmentation à travers le temps est perceptible. Le pluriel de *citoyen* est plus utilisé que le singulier. En revanche, pour le féminin, c'est le singulier qui revient plus souvent que le pluriel. *Concitoyens* est peu utilisé alors que ce mot a un ancrage historique fort. Nous supposons qu'il est en concurrence avec *citoyens*, ce dernier prenant l'ascendant. L'évolution quantitative de *concitoyen* est intéressante. Elle peut être décrite comme « en cloche inversée », c'est-à-dire une diminution puis une augmentation. Le Robert 2016 définit *concitoyen* : « citoyen du même État, d'une même ville » et mentionne *compatriote* comme synonyme (Robert, 2016 : 498). Par cette définition, nous retrouvons la portée patriotique du mot *citoyen*, lié à son pays et partageant un statut avec ceux qui y vivent. Là où *citoyen* et *concitoyen* diffèrent est sur la portée globale. En effet, *citoyen* peut également sous-entendre *citoyen du monde* : c'est-à-dire un dépassement de la patrie et une ouverture aux citoyens des autres pays. Nous retrouvons ici la tension entre inclusion et exclusion. Les concitoyens sont unis entre eux par leur patrie (inclusion) et excluent les

²⁶ A nouveau, nous rappelons que les données du journal *Le Soir* commencent en octobre 1997 : l'étude pour l'année 1997-1998 est donc substituée par l'année 2000-2001 pour ce quotidien.

ressortissants des autres patries ; alors que les citoyens et a fortiori les citoyens du monde peuvent s'unir sans se soucier de leur patrie. Nous notons également que *citoyenneté* subit la même évolution que *concitoyens* « en cloche inversée ».

3.3. Étude transversale

3.3.1. Étude quantitative

Pour réaliser notre étude transversale, nous analysons notre échantillon en le subdivisant en trois : chaque sous-corpus regroupe toutes les années étudiées pour un seul journal. Les trois journaux choisis étant publiés en trois lieux de la francophonie : la Belgique, la France et le Québec ; notre étude se penche à présent sur la comparaison entre les trois régions choisies et non plus sur l'évolution diachronique. La figure 8 montre la proportion d'articles contenant *citoyen* par rapport au nombre total d'articles produits entre le premier mars 1997 et le premier mars 2018 dans chacun des quotidiens choisis.

Journal	Nombre d'articles entre 01/03/1997 et 01/03/2018	Nombre d'articles contenant <i>citoyen</i> entre 01/03/1997 et 01/03/2018	Proportion
Le Soir	1 110 910	40 630	3,66%
Le Monde	912 901	36 556	4%
Le Soleil	850 024	45 931	5,4%
Total	2 873 835	123 117	4,28% (moyenne)

Figure 8 : proportion d'articles contenant *citoyen* par journal

Le premier fait remarquable est la prédominance du journal québécois qui est le seul à dépasser la moyenne. La figure 3 montrait déjà ce phénomène. En effet, même à sa proportion d'articles contenant *citoyen* la plus faible, le journal québécois montre une proportion plus élevée que la moyenne des proportions des deux autres journaux. Ensuite, nous remarquons que la proportion des sous-corpus transversaux inverse la tendance actuelle. La figure 3 montre que pour l'année 2017-2018, la proportion d'articles contenant *citoyen* est plus élevée en Belgique qu'en France. Or dans la figure 8, nous constatons le phénomène inverse. Même s'il est impossible de prouver la cause exacte de ces phénomènes, plusieurs hypothèses sont envisageables. Cela serait-il un signe que la France donne une place au citoyen dans la presse

depuis plus longtemps que la Belgique ? Ou au contraire, nous pourrions en déduire que la presse belge répond au mouvement actuel en laissant plus de visibilité au citoyen aujourd'hui alors qu'elle ne le faisait pas hier.

3.3.2. Étude de l'échantillon

Nous poursuivons l'étude transversale par l'analyse de l'échantillon créé via Europresse.com. A cette fin, nous constituons trois sous-corpus, un par région, contenant chacun cinq cents articles. Les rangs et fréquences des mots contenant *citoyen* sont référencés dans la figure 9.

Année	Le Soir	Le Monde	Le Soleil	Total
Citoyen	R : 82 F : 908	R : 102 F : 838	R : 100 F : 679	2425
Citoyens	R : 52 F : 1147	R : 61 F : 1424	R : 34 F : 1843	4414
Citoyenne	R : 100 F : 594	R : 141 F : 517	R : 171 F : 310	1421
Citoyennes	R : 177 F : 269	R : 242 F : 280	R : 162 F : 343	892
Concitoyens	R : 1757 F : 22	R : 997 F : 64	R : 1399 F : 29	115
Citoyenneté	R : 356 F : 125	R : 368 F : 179	R : 1098 F : 39	343
Total	3065	3302	3243	9610

Figure 9 : Rang et fréquence dans les sous-corpus transversaux

Dans l'échantillon, nous remarquons tout d'abord que *Le Soleil* ne possède pas le total d'occurrences le plus haut. Même si la différence est moindre, c'est *Le Monde* qui obtient la première place. Le même palmarès apparaît que lors de l'étude longitudinale : *citoyens* est le mot ayant le plus d'occurrences, suivi par son singulier. Les troisième et quatrième places sont respectivement occupées par *citoyenne* et *citoyennes*. Le quotidien québécois possède cependant plus d'occurrences de *citoyennes* que d'occurrences de *citoyenne*, s'opposant aux deux autres journaux ainsi qu'à la tendance générale. Une rapide analyse des occurrences des féminins de *citoyen* dans le journal québécois permet de montrer que très souvent, le journal utilise « les citoyens et citoyennes » ou « les citoyennes et citoyens » alors que les journaux belge et français se contentent de « citoyens », c'est-à-dire l'usage générique du masculin. Dans le journal québécois, est aussi mentionné le « conseil des citoyens et citoyennes » ainsi que le

« parti des citoyens et citoyennes ». Cela explique pourquoi la proportion de *citoyennes* est plus élevée dans le sous-corpus québécois que dans les deux autres sous-corpus.

Concitoyens est cité deux à trois fois plus dans le journal *Le Monde* que dans les deux autres journaux. Cela peut être mis en lien avec l'unité de la République française qui s'oppose au Québec qui est une région et non un pays mais aussi qui s'oppose à la Belgique, pays trilingue et plus petit que la France. Nous nous interrogeons sur cette place beaucoup plus grande laissée au mot *concitoyen* dans un média français. Même si l'adjectif *colonial* ne s'applique plus aujourd'hui à la République française, ou du moins plus dans son sens strict, cette dernière possède des territoires outre-mer. Il nous paraît intéressant de rappeler cette situation géopolitique lorsque les *concitoyens* sont mentionnés. En effet, si les *concitoyens* sont les habitants d'un même État, cet État inclut-il toutes ses possessions territoriales ou seulement son centre ? En outre, cette forte utilisation du mot *concitoyen* peut aussi s'expliquer par un certain chauvinisme français. En raison de cette attitude, les médias mettent en avant (consciemment ou pas) les français et leur patriotisme en les appelant *concitoyens*.

Citoyenneté n'apparaît que 39 fois dans les cinq cents articles du journal *Le Soleil*. Notre hypothèse pour justifier ce phénomène est que *Le Soleil* est un quotidien régional et non national. L'élargissement du sémantisme de *citoyenneté* est plus restreint que celui de *citoyen*. En effet, même si la citoyenneté peut, comme le citoyen, s'élever au-delà des nations, elle leurs est souvent liée. Il paraît donc probable qu'un journal régional mentionne moins le mot *citoyenneté*.

3.3.3. Conclusion provisoire

Pour résumer ces études transversale et longitudinale, nous mettons en exergue l'augmentation de la présence du mot *citoyen* et de ses dérivés dans le temps, cela confirme notre hypothèse. Nous sommes toutefois surpris de constater que cette augmentation débute à partir de l'année d'étude 2007-2008. Avant cela, l'étude a constaté une légère diminution des occurrences du mot. Il est difficile de dire s'il s'agit d'une diminution ou d'une simple fluctuation : il est impossible de produire exactement le même nombre d'articles sur un certain sujet chaque année. Pour expliquer ce phénomène, nous le mettons en lien avec la crise financière mondiale de 2008. En effet, cette année-là le modèle capitaliste montre sa fragilité et combien tous les éléments de la vie en dépendent. Les populations prennent conscience du point auquel elles dépendent des banques : si les banques n'accordent pas de crédit aux entreprises car elles les jugent trop endettées et donc incapables de rembourser, les entreprises

doivent donc faire des économies via le licenciement, à la suite de quoi le chômage augmente et donc le pouvoir d'achat diminue. L'État, subissant l'augmentation du chômage, augmente les taxes et diminue les aides financières et ainsi, la situation s'enlise. Cette perte de confiance dans le système capitaliste pousse alors les populations à se tourner vers des modèles alternatifs, à échelle humaine. Ensuite, les médias rendent compte, linguistiquement parlant, de ce changement. Cette crise financière et sociétale pourrait être à l'origine de l'augmentation d'occurrences signalée dans notre étude.

Pour la partie transversale de cette étude, c'est le Québec qui se démarque le plus. La Belgique et la France montrent de manière générale des tendances similaires, tantôt plus forte chez nous, tantôt chez nos voisins. Cette distinction québécoise peut s'expliquer géographiquement : en effet, la Belgique et la France étant des pays mitoyens, une influence réciproque peut aisément être attribuée aux tendances présentes dans la presse. Le Québec étant éloigné des deux autres pays, les échanges sont moins fournis et cela peut être une explication parmi d'autres du fait qu'il se distingue.

3.4. Sémantisme actuel

Nous venons d'étudier la présence quantitative de *citoyen* et ses dérivés durant ces vingt dernières années sur internet et dans la presse. Ce comptage s'appuie avant tout sur la forme du mot. En effet, afin de dénombrer l'emploi de *citoyen*, nous nous sommes basés sur une recherche de sa forme dans nos données. À présent, nous nous intéressons au sémantisme du mot étudié. Ses définitions dans les dictionnaires contemporains ont déjà été mentionnées au point 1.2. et nous ne reviendrons pas dessus ici. Pour étudier le sémantisme actuel, nous nous baserons cette fois-ci sur des définitions non-officielles telles que celles qu'on peut trouver sur Wikipédia. Ensuite, nous relèverons les définitions officielles des sites de terminologie des trois pays étudiés avant de relever quelques changements importants dans le sens octroyé à *citoyen* et ses dérivés. Ces deux types de définitions nous semblent pertinents car ils rendent compte de deux forces très importantes concernant la langue : l'usage et la norme. L'usage est ici représenté par les définitions officieuses qui sont créées par les locuteurs eux-mêmes et qui montrent le langage actuel et ce que les locuteurs disent de leur langage. La norme prend la forme des définitions officielles qui induisent, plus ou moins fortement, comment les locuteurs doivent parler.

3.4.1. Officieusement

Pour rendre compte du sémantisme actuel du mot *citoyen*, nous nous tournons vers l'article du Wiktionnaire. Le Wiktionnaire est un dictionnaire collaboratif en ligne²⁷ auquel chaque internaute peut contribuer. Il est la branche en français du projet plus large intitulé Wiktionary. Le dictionnaire se veut contemporain et descriptif uniquement. Aucune attitude normative ne sera décrite dans ce dictionnaire. Le dictionnaire permet également de créer des entrées pour des locutions, syntagmes, proverbes, etc. Il se veut le plus transparent possible quant à sa méthodologie pour permettre à chacun de participer à son élaboration. Ainsi, toutes ces informations mentionnées proviennent du site du Wiktionnaire lui-même.

L'entrée *citoyen* contient tout d'abord l'étymologie du mot. Le Wiktionnaire mentionne le XVII^e siècle comme date de création du mot, allant à l'encontre de ce qui est avancé au point 1.1. de ce travail ; il est aussi précisé que le terme provient de *cité* . De plus, le Wiktionnaire mentionne Alain Rey qui situe l'adjectivisation du mot en 1995, prenant le sens de l'adjectif *civique* ; ensuite est ajouté : « Ironiquement, *citoyen* (sic) est adjectival en ancien français », cette dernière phrase confirmant nos recherches du point 1.1. Le Wiktionnaire poursuit avec les définitions du mot, qu'il classe comme nom commun :

citoyen \si.twa.jɛ̃\ masculin (équivalent féminin : *citoyenne*)

1. (Antiquité) Homme libre de l'empire romain, doté de droits politiques dans une cité. En 212, l'empereur Caracalla étend le droit de citoyenneté romaine à l'ensemble des hommes libres de l'empire romain.
2. (Antiquité) Homme libre appartenant au corps civique dans les cités de la Grèce antique.
3. (Politique) Personne faisant partie de ceux qui, dans un état organisé, jouissent des mêmes droits et obéissent aux mêmes lois.
4. Celui qui habite dans une ville et y jouit du droit de cité.
5. Appellation que, dans certains milieux, en particulier pendant la Révolution française, on substitue à monsieur.

Nous retrouvons ici plusieurs points déjà abordés au 1.2. : l'habitant d'une ville, le lien aux droits, l'opposition à militaire, le *citoyen romain* et enfin la substitution à *monsieur*. L'article se poursuit et mentionne un « quasi-synonyme » : *bourgeois*. Cela s'accorde avec l'article de Richelet, qui expliquait la subtile différence entre un *bourgeois* et un *citoyen*. Ensuite, des dérivés sont mentionnés : « *citoyen actif*, *citoyen lambda*, *citoyen d'honneur*, *citoyennat*, *citoyennement*, *citoyenneté*, *citoyenniser*, *citoyennisme*, *citoyenniste*, *concitoyen*,

²⁷ Consultable à l'adresse : <https://fr.wiktionary.org/>.

cybercitoyen, écocitoyen, écocitoyenneté, incitoyen, net-citoyen » ; nous nous y intéresserons plus en détails dans les points 3.4.3. et 3.5. Le Wiktionnaire mentionne encore *citoyen* en tant qu'adjectif cette fois. Il lui donne *civique* comme synonyme et *incivique* ou *incitoyen* comme antonyme ; deux dérivés sont aussi cités : *journaliste citoyen* et *science citoyenne*. Il donne deux définitions à *citoyen* adjectif : « 1. (Par apposition) Qui est citoyen. ; 2. (Familier) Qui se rapporte à la citoyenneté ou au civisme ».

Nous nous tournons à présent vers le site Wikipédia²⁸. Tout comme le Wiktionnaire, il s'agit d'un site collaboratif et il a dépassé les deux millions d'articles ce huit juillet 2018. Wikipédia se donne pour définition « un projet d'encyclopédie collective en ligne, universelle, multilingue et fonctionnant sur le principe du wiki. Ce projet vise à offrir un contenu librement réutilisable, objectif et vérifiable, que chacun peut modifier et améliorer ». La recherche de *citoyen* nous renvoie sur la page « citoyenneté ». Cette page débute par une définition de *citoyenneté* : « le fait pour un individu, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville ayant le statut de cité, ou plus généralement d'un État » ; il est aussi précisé : « Il n'y a pas de citoyenneté en général, même si beaucoup de personnalités se sont revendiquées comme citoyens du monde ou cosmopolites ». Plusieurs éléments déjà mentionnés se répètent au fil de la page, notamment l'étymologie issue de *civitas* ou encore l'importance des droits et des devoirs liés à la citoyenneté ainsi que leur mention dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. De nouveaux éléments sont aussi introduits, tels que la citoyenneté comme fondement du lien social et composante politique ; la perte de citoyenneté, avec l'exemple des britanniques qui perdront bientôt la nationalité européenne à la suite du Brexit ; le lien entre citoyenneté et nationalité, cette dernière désignant « le fait d'être régi personnellement par un droit civil national ». Wikipédia poursuit ensuite avec le lien entre citoyenneté et démocratie, la citoyenneté du monde et enfin la forme adjectivale.

Le lien entre citoyenneté et démocratie est expliqué. Dans une démocratie, tout citoyen « est détenteur d'une partie de la souveraineté politique » et a des droits et des devoirs. Wikipédia donne trois aspects de la citoyenneté : elle est civile, politique et sociale. Il est aussi précisé que plus la démocratie est forte, plus le citoyen sait exercer sa citoyenneté. L'expression *citoyen du monde* est aussi définie : « celui qui proclame son attachement à l'ensemble de l'humanité, refusant les frontières nationales. On parle alors de cosmopolitisme ».

²⁸ Consultable via : <https://fr.wikipedia.org/wiki/>.

Là encore, la portée politique de *citoyen* est mise en avant via le synonyme. Tout comme l'article du Wiktionnaire, Wikipédia mentionne Alain Rey et la date de 1995 pour l'usage de *citoyen* comme adjectif et précise :

Cet emploi tend à insister sur la connotation morale, républicaine et partisane. Ainsi, une attitude civique consisterait à remplir ses devoirs de citoyen, tandis qu'une « démarche citoyenne » (sic) afficherait une volonté d'intégrer dans ses actes des considérations éthiques et des finalités ou des solidarités sociales plus affirmées.

Nous retrouvons dans cette explication la notion de zèle, déjà présente dans les premières définitions de *citoyen* ; mais également la valeur que donnaient les romains au statut de citoyen qui était presque sacrée. Ainsi, *être un citoyen* (*citoyen* substantif) serait un statut juridique que les concitoyens considèrent comme acquis et presque dû alors qu'*être citoyen* (*citoyen* adjectif) serait l'attitude altermondialiste par excellence.

3.4.2. Officiellement

Dans le but de saisir le sens actuel du mot *citoyen*, nous nous tournons vers les recommandations officielles. La Belgique, la France et le Canada possèdent chacun un ou plusieurs site(s) internet qui diffuse(nt) des recommandations en ce qui concerne la terminologie dans les communications officielles et publiques. Les sites français FranceTerme²⁹ et WikiLF³⁰ ne possèdent pas d'entrée pour *citoyen* ou *citoyenneté*. Nous nous intéressons donc aux sites canadiens et belges dans ce point.

Le *Grand dictionnaire*³¹ est un site de l'office québécois de la langue française qui fournit des fiches terminologiques de mots en français et en anglais. Cela permet d'établir des correspondances entre les deux langues parlées dans ce pays. En ce qui concerne notre terme de recherche, le *Grand dictionnaire* fournit deux fiches terminologiques. La première l'inclut dans le domaine du droit/droit civil et en donne la définition suivante : « Relatif à l'esprit civique, à la citoyenneté et aux conditions de son exercice ». La seconde propose les domaines du droit/droit civil et appellation de personne mais encore administration publique/prestation de service. Cette deuxième fiche donne une autre définition que la première : « Individu qui bénéficie de droits et qui doit s'acquitter de certains devoirs dans une collectivité démocratique ». La première fiche considère *citoyen* comme un adjectif alors que la seconde le

²⁹ Consultable via : <http://www.culture.fr/Ressources/FranceTerme/Ressources-terminologiques>.

³⁰ Consultable via : <https://wikilf.culture.fr/>.

³¹ Consultable à l'adresse : <http://www.granddictionnaire.com/>.

classe dans les substantifs. Dans les deux cas, *citizen* est mentionné comme équivalent anglais et le terme français est considéré comme « privilégié ». Classer *citoyen* dans le domaine du droit civil prend tout son sens en regard de l'étymologie du mot étudiée au point 1.1. de ce travail. Le *Grand dictionnaire* donne également une définition de *citoyenneté* (dans le domaine du droit) : « Qualité juridique qui garantit à son titulaire la jouissance des libertés publiques et l'électorat (sauf pour les femmes dans les pays où ce dernier droit ne leur est pas accordé) ». La fiche précise qu'au Canada, *citoyenneté* et *nationalité* sont des synonymes. Le zèle patriotique accordé à la notion de *citoyen* se voit renforcé par cette synonymie.

Le Canada possède un second site de référence en matière de terminologie : il s'agit du site *Termium*³². Cette ressource possède également une entrée *citoyen* classée dans les domaines du droit international public et de la citoyenneté et immigration. *Termium* propose une fiche terminologique qui inclut le terme étudié en anglais, en français et en espagnol. La définition proposée dans ce cas-ci est en anglais : « a person who is endowed with full political and civil rights in the state concerned. (une personne dotée de l'entière des droits politiques et civils dans l'État concerné)³³ ». La fiche terminologique fournit également des observations sur les droits national et international : c'est le droit national qui reconnaît le citoyen comme tel ; cependant, un citoyen qui quitte son pays est alors dénommé un ressortissant et cela est donc du domaine du droit international. En guise de conclusion, la fiche suggère d'établir une définition pour *citoyen* et *ressortissant* dans le domaine du droit international.

La Belgique possède elle aussi son site dédié à la terminologie. Il s'agit de BelTerme³⁴, géré par le service de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le site ne fournit pas d'entrée pour *citoyen* ou *citoyenneté*. Cependant, nous trouvons *citoyen-client* (« usager des services publics ») et *citoyenneté en ligne*. L'entrée sur le site est *démocratie électronique* et *citoyenneté en ligne* est mentionné en tant que synonyme de cette entrée qui a pour définition : « Ensemble des ressources interactives des technologies de l'information et de la communication mises au service des citoyens dans le but de favoriser une participation directe et plus active de ceux-ci à la vie publique et à la prise de décisions démocratiques ». Nous retrouvons dans cette définition les notions de droits et de devoirs liés au citoyen. BelTerme ne possède pas d'entrée *citoyen* mais le mot est mentionné à plusieurs reprises sur le site officiel du service de la langue française³⁵ ; notamment pour expliquer que les recommandations sont

³² Consultable via : <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/>.

³³ Nous traduisons.

³⁴ Consultable via : http://www.franca.cfwb.be/bd/fr_frame.htm.

³⁵ Accessible via : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/>.

fondées sur un groupe « d'experts et de citoyens » mais aussi pour mettre en avant que « La langue est faite pour le citoyen et non l'inverse ».

Pour conclure ce point sur le sémantisme actuel de *citoyen*, nous souhaitons tout d'abord renvoyer au point 1.2. de ce travail qui traite des définitions du mot dans les dictionnaires. Ensuite, nous souhaitons rappeler que les dictionnaires ne sont pas l'unique lieu où l'on peut trouver des définitions ou des informations sémantiques ou grammaticales sur le mot étudié. Ce travail se veut le plus large possible d'où l'intérêt d'inclure des définitions non-officielles ou encore des occurrences du net ; car partout où il y a du langage, il y a un intérêt d'étude.

3.5. Etude de cas

Lors de nos recherches pour écrire les points 3.2. et 3.3., nous avons découvert de nombreuses utilisations de *citoyen*. De plus, le point 3.4. montre que la non-fixité grammaticale du terme est bien présente : *citoyen* est tantôt adjectif, tantôt substantif et parfois, il est même difficile de déterminer s'il est l'un ou l'autre. Le Wiktionnaire mentionne déjà de nouvelles formes dont *citoyen actif*, *citoyen lambda*, *citoyen d'honneur*, *citoyenneté*, *citoyenniser*, *concitoyen*, *cybercitoyen*, *écocitoyen* et *net-citoyen* dont certaines sont également présentes dans notre échantillon. De plus, lors de nos recherches, nous avons découvert *service citoyen*, *café citoyen* ou encore *journaliste-citoyen*. Nous étudierons certaines découvertes dans le point 3.5. de ce travail.

Nous parcourons notre échantillon et listons de manière non-exhaustive les nouvelles utilisations ou nouveaux sens de *citoyen*. À cette fin, nous utilisons le concordancier AntConc afin de montrer tous les contextes dans lesquels apparaissent le mot étudié. Ensuite, nous dégageons les occurrences qui désignent une nouvelle réalité ou attestent d'un nouveau sens, d'une nouvelle utilisation de *citoyen*. Aux vues de la quantité de données, l'exhaustivité nous est impossible, nous proposons donc quelques occurrences. Dans notre échantillon, nous trouvons : « la mobilisation citoyenne », « individu-citoyen », « colère citoyenne », « l'espace citoyen », « télévision citoyenne », « mobilisation civique et citoyenne », « association citoyenne », « démocratie citoyenne », « collectif pour l'énergie citoyenne », « investissement citoyen », « culture citoyenne », « participation citoyenne », « assemblée citoyenne », « budget

citoyen », « élan citoyen », « démarche citoyenne », « mobilisation citoyenne », « le Front citoyen », « Protecteur du citoyen », « ateliers citoyens », « mouvement éco-citoyen », « citoyen actif », « citoyenneté active », « citoyens activistes », « citoyen adulte », « bon citoyen », « solidarité citoyenne », « initiative citoyenne », « primaires citoyennes », « mouvement citoyen », « formation citoyenne », « journaliste-citoyen », « vie citoyenne », « café citoyen », « citoyen anonyme », « l'élan citoyen anti-Le Pen », « Collectif citoyen anti-marées noires », « plateforme citoyenne », « engagement citoyen », « sciences citoyennes », « Grande Marche de la pleine citoyenneté », « gouvernance citoyenne », « campagne citoyenne », « solidarité citoyenne », « vigilance citoyenne », « interpellation citoyenne », « indignation citoyenne », « assemblées citoyennes », « temps citoyen », « question citoyenne », « rassemblement citoyen », « implication citoyenne », « panel citoyen », « travail citoyen », « rendez-vous citoyen », « citoyen automobiliste », « citoyens autonomes », « alternative citoyenne », « propositions citoyennes », « collectifs citoyens », « ville citoyenne », « une nouvelle voie citoyenne », « forum citoyen », « clients-citoyens », « participation citoyenne », « citoyen-combattant », « maisons citoyennes », « citoyen-consommateur », « citoyen critique », « collectif citoyen », « coopérative citoyenne », « révolution citoyenne », « responsabilité citoyenne », « consommateur-client-citoyen ».

Comme le montre ce relevé, le mot *citoyen* est productif, c'est-à-dire qu'il est à la base de nouvelles formes et de nouveaux sens. Il s'inscrit également dans un mouvement plus large, le mouvement altermondialiste, comme expliqué dans notre introduction. Dans cette étude de cas, nous nous attardons sur quelques productions de *citoyen* que nous trouvons particulièrement intéressante d'un point de vue linguistique ou particulièrement importante dans le mouvement étudié.

3.5.1. Plateforme citoyenne

Le tableau suivant indique le nombre d'occurrences de la collocation :

Année	Le Soir	Le Monde	Le Soleil	Total
1998-1997 (et 2000-2001)	0	0	0	0
2002-2003	0	0	0	0
2007-2008	0	0	0	0
2012-2013	0	0	0	0
2017-2018	13	0	0	13

Total	0	0	0	13
-------	---	---	---	-----------

Notre corpus contient treize occurrences du terme recherché. Cette collocation est à mettre en lien avec un des buts premiers de la néologie développé au point 2.1. : le besoin de nommer de nouvelles réalités. Pour comprendre ce terme, il est important de rappeler la crise migratoire du début du XXI^e siècle.

En 2014, près de 60 millions de personnes³⁶ fuient leur pays à cause d'un conflit, d'une guerre, de persécution ou encore de non-respect des droits humains. Si une grande partie de ces personnes se réfugient dans des pays proches du leur, certains arrivent jusqu'en Europe et notamment en Belgique. Suite à cela, l'Etat belge ne répond pas adéquatement au flux d'arrivants. Des milliers de places dans les centres d'accueil ferment alors que la demande d'asile augmente. Ces personnes doivent alors faire face à des conditions de vie difficiles et vivent sous la menace d'une expulsion. Beaucoup d'entre eux logent sous tente dans le parc Maximilien, à Bruxelles, en face de l'office des étrangers. Pour répondre à cette situation, un mouvement de solidarité se crée. Pour s'organiser, le mouvement met en relation ceux qui veulent aider et ceux qui demandent de l'aide notamment via internet : cette mise en relation prend le nom de *plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés* ou *plateforme citoyenne* pour sa forme abrégée.

La notion de figement est au cœur de ce nouveau terme. En effet, il ne s'agit pas d'une plateforme au sens de « Étendue de terrain relativement plane, située en hauteur par rapport au terrain environnant »³⁷ qui serait ensuite qualifiée de *citoyenne*. Il s'agit plutôt d'une nouvelle réalité. Nous tenterons à présent de décrire les procédés de création néologique à l'œuvre dans ce cas de figure. Tout d'abord en ce qui concerne le mot *plateforme*. Une étendue de terrain peut être utile pour du stockage et ce qui est stocké sera ensuite distribué. Il s'agit donc d'une extension de sens (néologie sémantique) par métonymie. Le nom de l'endroit est utilisé pour décrire ce que l'on y fait. Le lien entre les fonctions de la plateforme citoyenne et ce procédé est explicite. Cette dernière a en effet pour but de collecter des biens et des services afin de les rendre à ceux qui le demandent. Le *Larousse* en ligne donne également une définition de *plateforme* dans le domaine de l'informatique : « Ensemble d'outils (logiciels, matériels, systèmes d'exploitations (sic), etc.) destinés au stockage et au partage de contenus virtuels

³⁶ <http://www.bxlrefugees.be/qui-sommes-nous/>

³⁷ Définition fournie par le Larousse en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/>

(audio, vidéo ou autres) » ; les notions de stockage et de partage sont à nouveau présentes. De plus, le lien de *plateforme* au domaine de l'informatique est intéressant à mentionner dans notre étude car la plateforme citoyenne s'organise notamment via son site internet. Il y a donc une extension de sens par métonymie entre *plateforme* (étendue de terrain) et *plateforme* (destinée au stockage et à la redistribution). Ensuite, le substantif *plateforme* se voit ajouté un collocatif : *citoyenne*. Le processus de figement permet de faire de ce syntagme une collocation.

En ce qui concerne l'adjectif *citoyenne*, plusieurs explications sont possibles. Tout d'abord, un lien avec le patriotisme peut expliquer la présence de ce mot. En effet, dans ce processus de partage, des belges aident des personnes en Belgique. *Plateforme citoyenne* n'est d'ailleurs pas mentionné dans *Le Monde* ni dans *Le Soleil*. Cette explication renvoie à la définition primaire de *citoyen* comme synonyme de *citadin*. De plus, les initiateurs de ce projet reprochent à l'Etat belge son manque d'action et agissent car l'Etat ne le fait, selon eux, pas suffisamment. Une deuxième hypothèse s'appuie sur la notion de *citoyen du monde*. Le nom de cette initiative pourrait avoir pour but de faire ressortir ce qu'il y a de commun entre les aidants et les aidés : ils sont tous citoyens du monde, humains et égaux. Ainsi, la plateforme citoyenne mettrait en relation des citoyens avec d'autres citoyens : ils sont tous citoyens mais pas de la même patrie. Notre seconde hypothèse s'oppose à la première mais s'entend au regard des sens multiples de *citoyen*. Ce mot peut être entendu en lien avec la notion de *civil* : le citoyen a un statut juridique et aussi des droits et des devoirs ; mais il peut aussi être entendu en regard de *civique* : l'attitude éthique et responsable liée au *bon citoyen*.

Ensuite, l'adjectif *citoyenne* peut être utilisé pour faire ressortir la présence de citoyens et citoyennes dans cette action. Le mot peut avoir pour effet un sentiment d'unité en ce sens qu'il ne marque pas de différence entre les citoyens. Chacun est venu pour aider, offrir ce qu'il/elle a à offrir sans distinction aucune. Cela renvoie à l'utilisation de *citoyen* comme substitution à *monsieur/madame* après la Révolution Française. Le terme se veut incluant, faisant table rase des distinctions sociales et économiques. Enfin, l'adjectif *citoyenne* peut décrire la plateforme elle-même. Un adjectif utilisé pour décrire des personnes décrit alors une réalité inanimée et dans ce cas, c'est la plateforme en elle-même qui est éthique et responsable.

Le nombre d'occurrences dans l'échantillon peut sembler infime : treize des mille cinq cents articles en contiennent. Cependant, une recherche sur internet permet de faire apparaître 1,6 millions de résultats. Parmi lesquels nous trouvons le site internet et page Facebook de la plateforme citoyenne elle-même, mais encore d'autres associations travaillant avec cette

dernière ou lui manifestant leur soutien, ainsi que de nombreux articles de presse et reportages télévisés traitant du sujet.

Si *plateforme citoyenne* n'apparaît que dans le journal belge, il est clair que la réalité décrite existe ailleurs. Nous nous intéressons donc au nom qu'elle porte en France et au Québec. En France, nous trouvons le site internet de *UNHCR*³⁸, *Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés* qui existe depuis 1950. Cette agence fut créée à la suite de la Seconde Guerre Mondiale. D'autres organisations préexistantes à la crise migratoire qui nous intéressent s'investissent pour venir en aide aux réfugiés tels que *Emmaüs*³⁹, le *Secours Catholique*⁴⁰ ou encore *Médecins sans frontières*⁴¹ et *Médecins du monde*⁴². Nous constatons aussi de nouveaux systèmes de soutien parmi lesquels : *Action emploi réfugiés*⁴³, *Salam*⁴⁴, *l'Auberge des migrants*⁴⁵ ou encore le *Baam* (bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants)⁴⁶. Au Québec, nous trouvons le site du gouvernement *Immigration, diversité et inclusion*⁴⁷. Il est intéressant de voir qu'au Québec le gouvernement gère l'information sur l'immigration et que les démarches à faire sont accessibles bien plus facilement. Notre recherche fait également apparaître le *Centre social d'aide aux immigrants*⁴⁸ qui existe depuis plus de septante ans et est donc également antérieur à cette crise migratoire.

3.5.2. Café citoyen

Comme pour *plateforme citoyenne*, nous commençons par dénombrer les occurrences de *café citoyen* dans notre échantillon :

Année	Le Soir	Le Monde	Le Soleil	Total
1998-1997 (et 2000-2001)	0	0	0	0
2002-2003	2	0	0	2
2007-2008	6	0	0	6
2012-2013	0	0	0	0

³⁸ <http://www.unhcr.org/fr-fr/histoire-du-hcr.html>

³⁹ <http://emmaus-france.org/>

⁴⁰ <http://www.secours-catholique.org/>

⁴¹ <http://www.msf.fr/>

⁴² <http://www.medecinsdumonde.org/fr>

⁴³ <http://www.actionemploirefugies.com/>

⁴⁴ <http://www.associationsalam.org/>

⁴⁵ <http://www.laubergedesmigrants.fr/fr/accueil/>

⁴⁶ <https://baamasso.org/fr/>

⁴⁷ <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/>

⁴⁸ <http://centrecsai.org/>

2017-2018	3	0	0	0
Total	11	0	0	11

Une fois encore, le terme recherché n'apparaît que dans le sous-corpus belge et pour un total de onze occurrences. Il est important de rappeler que nous nous basons sur des occurrences dans la presse et qu'il s'agit donc de voir comment la presse utilise les mots *café citoyen* et non de déterminer si des cafés citoyens existent ou pas. Notre étude se veut avant tout linguistique.

Il est difficile de savoir si *citoyen* est un adjectif ou un substantif dans ce cas. Est-ce un café avec un esprit civique (adjectif) ou un café rempli de personnes civiques, de citoyens (substantif) ? On ne sait quel sens lui donner précisément. De plus, la notion de café est également floue. Le café est d'abord une boisson, puis par extension métonymique, le café est le lieu dans lequel on boit un café. Le *Robert* 2016 propose deux entrées : la première avec *le café*, « graines du fruit du caféier », « caféiers », « boisson obtenue par infusion de grains torréfiés et moulus » ; et la seconde avec *un café*, « lieu public où l'on consomme des boissons » (Robert, 2016 : 326). Pour saisir le sémantisme de ce syntagme, nous nous demandons s'il serait possible de faire un café citoyen dans un bar ou encore de faire un café citoyen en buvant du thé ? Ces questions permettent de mettre en lumière que ce que désigne un café citoyen n'a pas forcément un lien avec le café ou encore avec le citoyen. Dans cette explication, nous retrouvons un des fondements du processus de figement : le sens non-compositionnel.

Le figement sémantique est donc bien à l'œuvre dans cette collocation. Est-ce aussi le cas pour le figement syntaxique et lexical ? Pour le déterminer, nous changeons la syntaxe de la collocation : peut-on dire un *café très citoyen* ? ou un *café citoyen et moderne* ? La première modification semble peu acceptable, mais la coordination d'un adjectif ne semble pas modifier le sens de la collocation. Il est donc prudent de dire que, d'un point de vue syntaxique, la collocation est en cours de figement ou qu'elle est peu figée. Pour déterminer le figement lexical, nous tentons de modifier la collocation d'un point de vue paradigmatique. Un *café éthique* ou un *thé citoyen* renvoient-ils à la même réalité qu'un *café citoyen* ? Cela semble difficile à dire.

Ceci nous mène à la notion de quasi-figement (voir 2.4., (Bolly, 2011 : 46)) où la séquence quasifigée est composée de *AB* mais signifie *ABC*. Dans cette perspective, si *citoyen* est un nom, un *café citoyen* désigne un café (le lieu) où des citoyens se rendent pour se rencontrer et discuter de sujets éthiques et/ou sociaux. Ou bien, si *citoyen* est un adjectif, un

café citoyen est un café (lieu) qui véhicule des initiatives sociales et responsables. S’il est difficile d’explicité le sens complet de cette séquence figée, l’on comprend bien que le sens dépasse celui d’un café (lieu ou boisson) et de citoyen (adjectif ou substantif).

3.5.3. Être citoyen

Nos relevons les occurrences du terme :

Année	Le Soir	Le Monde	Le Soleil	Total
1998-1997 (et 2000-2001)	0	0	0	0
2002-2003	3	0	1	4
2007-2008	0	6	0	6
2012-2013	0	0	0	0
2017-2018	3	0	0	3
Total	6	6	1	13

En parcourant notre échantillon, nous découvrons à plusieurs reprises que la notion de *citoyen* est expliquée. Il ne s’agit pas d’un nouveau sens donné à citoyen ou d’une création lexicale, mais les multiples occurrences de ce terme dans l’échantillon permettent de mettre en avant la non-stabilité de *citoyen*. Il est évident que si cette notion de *citoyen* était claire et univoque, ce travail n’aurait pas lieu d’être. Cependant, le fait que la presse remette cette notion en question est intéressant.

Dans notre corpus, nous trouvons notamment :

Être citoyen, ce n’est pas être un homme ou une femme, noir ou blanc, catalan ou andalou. Être citoyen, c’est avoir des garanties de l’Etat et un cadre législatif commun. Or, quand on commence à considérer que chaque groupe, chaque territoire a le droit de déterminer quel type d’Etat il veut ou s’il veut continuer à vivre avec les autres, on en arrive à une situation comme celle que nous vivons aujourd’hui en Catalogne. (Le Soir 17-18)

Il est important de rappeler que ce sont les trois. **Être citoyen**, c’est vivre dans une société, qui est un ensemble de statuts sociaux ; c’est un statut politique (la capacité et le pouvoir dont disposent des individus de s’investir de plein de manières différentes dans la vie publique) ; et c’est un statut juridique (des droits et des devoirs dans un cadre politique donné habituellement défini comme étant le cadre de l’État-nation). Ces trois statuts sont liés, se complètent, mais sont différents. C’est ce qui fait que les gens ne s’entendent pas toujours sur ce que signifie la citoyenneté. Cela posé, cela permet d’éclaircir des discussions sur un thème tel que : « Un migrant fait-il partie de la société belge ? » Sous certains aspects, non, puisqu’il n’est pas belge. Mais ça ne l’empêche pas, s’il est là depuis six mois, cinq ans, d’agir comme citoyen, même si au terme juridique il n’en est pas un. Car si l’on définit la citoyenneté d’un point de vue politique, il n’y a pas de raison. (Le Soir 17-18)

Ces deux exemples synthétisent plusieurs aspects déjà présentés dans ce travail. La question qui revient est : qu'est-ce que signifie *être citoyen* ; mais aussi qui est citoyen et qui ne l'est pas ? Plusieurs pistes de réponse sont données dans ces articles extraits du journal *Le Soir*. On y mentionne le citoyen membre d'un État et la collocation *citoyen + gentilé* avec « il n'est pas belge ». Une confusion entre citoyenneté et nationalité est également perceptible. Dans l'article, ils sont utilisés comme synonymes. Si le site de terminologie canadienne *Termium* précise qu'au Canada les termes sont synonymes, ce n'est pas le cas partout et l'article de Wikipédia en explique la distinction.

Le premier exemple impute à *être citoyen* une portée unificatrice qui efface les distinctions de sexe, de couleur ou encore de région afin de remettre l'État au centre et d'appuyer le pouvoir de ce dernier. Cette attitude va à l'encontre du *citoyen du monde* mais également à l'encontre de l'agir citoyen éthique et responsable. Un citoyen éthique et responsable mettra les intérêts de l'humanité avant ceux de l'État et est capable d'agir par lui-même (ou en groupe) mais sans l'intervention de l'État. La portée positive de *citoyen* comme élément unificateur est ici manipulée pour redonner du pouvoir à celui contre qui le citoyen résiste : l'État.

Le deuxième exemple présente une vision plus large d'*être citoyen* mais celle-ci ne couvre pas tous les aspects dégagés dans cette étude. Les portées sociale, juridique et politique ont en effet été mentionnées dans ce travail et dans cet extrait mais *être citoyen* inclut aussi une portée éthique, responsable ou encore solidaire. Cette notion est bien plus complexe que la maigre tentative de définition qu'en donne cet article.

3.5.4. Écocitoyen

Dans notre échantillon, nous trouvons trois occurrences de *écocitoyen* réparties comme suit :

Année	Le Soir	Le Monde	Le Soleil	Total
1998-1997 (et 2000-2001)	0	0	0	0
2002-2003	0	0	0	0
2007-2008	0	0	0	0
2012-2013	0	2	0	2
2017-2018	1	0	0	1
Total	1	2	0	3

Aucune occurrence du terme n'est présente dans nos articles du journal *Le Soleil*. Nous rappelons que ce terme se trouve dans le dictionnaire historique d'Alain Rey, comme précisé au point 1.1. de ce travail. Dans ce dictionnaire, Rey date la création du mot en 1990, hors il n'apparaît pas avant 2012 dans notre corpus. Le *Robert* 2016 précise qu'il s'agit d'un substantif et d'un adjectif, attesté en 1990 et qui signifie « inspiré par l'écocitoyenneté, partisan de l'écocitoyenneté ». Nous nous tournons donc vers la définition d'*écocitoyenneté* où le *Robert* fait mention de « comportement responsable et civique à l'égard de l'environnement » (Robert, 2016 : 812).

Écocitoyen possède aussi une définition sur le site *Termium* : « Personne qui se préoccupe de l'environnement et qui agit en vue de le protéger ». La notion de *citoyen* se résume ici dans « personne », voire dans « personne qui agit ». *Termium* ne reprend pas les adjectifs *responsable* et *civique* attribués au citoyen par d'autres dictionnaires. *Belterme*, *Unterm* et *France Terme* ne possèdent pas d'entrée pour *écocitoyen*. Le Wiktionnaire définit *écocitoyen* : « Relatif à l'écocitoyenneté, qui a trait à la préservation de l'environnement. » et *écocitoyenneté* : « Attitude individuelle ou collective par laquelle l'homme s'engage à respecter les principes et les règles destinés à préserver l'environnement ».

Morphologiquement, *écocitoyen* est une composition ayant pour base *citoyen*. Le morphème *éco-* peut être considéré comme un fractomorphème. Rey-Debove définit le fractomorphème comme un morphème réduit qui prend le sens du morphème ou du mot complet (Rey-Debove, 1998 : 190). Par exemple, *perma-* pour *permanent* dans *permaculture*. Dans ce cas-ci, *éco-* vient d'*écologie* et prend le sens d'*écologie*. Hors, *éco-* peut aussi être un morphème à part entière. Le terme *écologie* provient, selon le TLFi, d'un emprunt à l'allemand *Ökologie* (composé du grec οἶκος « maison » et de λόγος « discours »), il est forgé en 1866 par le zoologiste et biologiste allemand E. H. Haeckel. Ainsi, *écologie* est une composition savante. Le fractomorphème appartient à ce que Rey-Debove nomme la morphologie sauvage (Rey-Debove, 1998 : 190).

Conclusion

Pour conclure ce travail, nous commencerons par expliciter son titre. « Citoyen romain, citoyen du monde, café citoyen » représentent trois sens de *citoyen* mais aussi trois moments dans l'évolution de ce mot. *Citoyen romain* renvoie aux origines du mot, par son étymologie latine d'une part, mais aussi parce que *citoyen* était un statut très important chez les romains. *Citoyen du monde* est le dépassement du patriotisme qui permet de mettre en avant l'unité humaine au-delà de la nation. C'est de cette unité que le citoyen tire son pouvoir. Les *droits de l'homme et du citoyen* sont instaurés grâce aux peuples qui s'allient pour être plus forts du fait de leur nombre. Les deux premiers syntagmes du titre mettent en avant la contradiction entre *citoyen* comme moyen d'inclusion et comme moyen d'exclusion à la fois. Les citoyens romains sont unis entre eux, mais ce statut leur permet aussi de se distinguer des métèques et de ceux qui vivent hors de l'Empire romain. À l'inverse, toute personne peut se définir comme citoyen du monde, sans avoir besoin de l'approbation d'une nation. *Café citoyen* est un syntagme montrant l'instabilité tant grammaticale que sémantique de *citoyen*. L'on ne sait dire s'il est adjectif ou substantif et sa signification est également très floue. Le titre de ce travail permet donc de synthétiser la complexité du mot étudié.

La présente étude se focalise uniquement sur un mot mais d'autres pourraient également être étudiés. Le vocabulaire altermondialiste regorge de mot productif et de création lexicale. Par exemple, *responsable*, qui fonctionne à la manière de *citoyen* dans *consommateur responsable* ou *acheter responsable*. Pour étendre la présente étude, il serait également utile de se tourner vers d'autres pays que les trois que nous avons étudié. Par exemple, comment le mot *citoyen* est-il utilisé dans la presse francophone dans les pays du Sud ? L'étude pourrait aussi être étendue à d'autres type de discours : qu'en est-il de la présence de *citoyen* et ses composés et dérivés dans les conversations ou encore dans les discours politiques ?

Enfin, cette étude se veut strictement linguistique, mais la langue et la société sont en constante interaction (Chomsky, 2005). Une étude sociologique voire politique du mouvement altermondialiste permettrait de comprendre pourquoi le vocabulaire de ce mouvement, et particulièrement *citoyen*, se développe tant d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue de la diversification d'usages et de sens.

Bibliographie

- Voici l'intégralité du discours du roi Philippe à l'occasion du 21 juillet*, La Libre Belgique, <http://www.lalibre.be/actu/belgique/voici-l-integralite-du-discours-du-roi-philippe-a-l-occasion-du-21-juillet-5b51a2305532692548300166> [consulté le 21/07/2018].
- Cahier de lexicologie n°100, Néologie sémantique et analyse de corpus*, dir. SABLAYROLLES, J.-F., Classique Garnier, Paris, 2012.
- Cahier de lexicologie n°102, Unité en sciences du langage et collocations*, dir. MEJRI, S., Classique Garnier, Paris, 2013.
- Cahier de lexicologie n°108, Phraséologie et linguistique appliquée*, dir. KRAIF, O. et TUTIN, A., Classique Garnier, Paris, 2016.
- L'innovation lexicale*, textes réunis et présentés par Jean-François SABLAYROLLES, Editions Honoré Champion, Paris, 2003.
- La formation des mots : structures et interprétations*, coordonné et présenté par D. CORBIN, Presses Universitaires de Lille, coll. Lexique, n°10, Lille, 1991.
- Le figement linguistique : la parole entravée*, textes réunis et présentés par ANSCOMBRE, J.-C. et MEJRI, S., Honoré Chamion, Paris, 2011.
- Le Langage*, dir. FELLER, J., Centre d'étude et de promotion de la lecture, Paris, 1973.
- Le Langage*, dir. MARTINET, A., Gallimard, coll. Encyclopédie de la pléiade, Paris, 1968.
- Les 100 mots de l'environnement*, dir. PROGLIO, H., Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, Paris, 2007.
- Lexique et faits sociaux*, coordonné et présenté par B. CONEIN, Presses Universitaires de Lille, coll. Lexique, n°5, Lille, 1986.
- Néologie et lexicologie, hommage à Louis Guilbert*, Librairie Larousse, coll. Langue et langage, Canada, 1979.
- Néologie et terminologie dans les dictionnaires*, dir SABLAYROLLES, Honoré Champion, Paris, 2008.
- Néologie sémantique et analyse de corpus*, In : *Cahiers de lexicologie*, dir. Jean-François SABLAYROLLES, Classique Garnier, Paris, 2012, 1., n°100.
- BOISSY, J., LERAT, P., *La néographie francophone*. In : *L'Information Grammaticale*, N. 42, 1989, pp. 44-48.
- BOLLY, C., *Phraséologie et collocations. Approche sur corpus en français L1 et L2*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2011.

BOULANGER, J.-C., « L'évolution du concept de néologie. De la linguistique aux industries de la langue », dir. Caroline de Schaetzen, In : *Terminologie diachronique. Actes du colloque organisé à Bruxelles les 25 et 26 mars 1988*, Paris, Conseil international de la langue française, 1989, pp. 193-211.

CABRÉ, M. T., *La terminologie. Théorie, méthode et applications*, Armand Colin, Paris, 1992.

CHOMSKY, N., *Nouveaux horizons dans l'étude du langage et de l'esprit*, Stock, 2005, traduction française de l'édition de Cambridge, 2000.

CORBIN, D., « Pour un composant lexical associatif et stratifié », *D.R.L.A.V.*, n°38, 1988, pp. 63-92.

DELARUE, C., *Les grands courants de l'altermondialisme*, 2014, <https://blogs.mediapart.fr/christian-delarue/blog/180714/les-grands-courants-de-laltermondialisme>, [consulté le 28/06/2018].

DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H. et MURCIA, C., *Guide de la néologie*, CILF (Conseil International de la Langue Française), Paris, 1981.

ELUERD, R., *La lexicologie*, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, Paris, 2000.

ELCHACAR, M., « Étude diachronique de néologismes du vocabulaire sociopolitique. La vitalité de *antimondialisation*, *altermondialiste* et du fractomorphème *alter-* dix ans après leur apparition dans la presse générale », *Neologica*, n° 10, 2016, *Revue internationale de néologie*, p. 75-99

GOOSSE, A., *La néologie française aujourd'hui*, CILF (Conseil International de la Langue Française), Lille, 1975.

HUOT, H., *La morphologie Forme et sens des mots du français*, Armand Colin, Paris, 2005. UL 402 297

KLEIN, J.-R. et LAMIROY, B., *Le figement : unité et diversité. Collocations, expressions figées, phrases situationnelles, proverbes*, In : *L'Information grammaticale* n° 148, janvier 2016.

LERAT, P., *Sémantique descriptive*, Hachette Université, Paris, 1983.

LEROT, J., *Précis de linguistique générale*, Editions de minuit, Paris, 1993.

LYONS, J., *Semantics*, C. U. P., Cambridge, 1977.

MARTINET, A., *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 2008.

MEILLET, A., *Linguistique historique et linguistique générale*, Champion, Paris, 1985.

MITTERAND, H., *Les mots français*, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, Paris, 1963.

MORTUREUX, M.-F., *La lexicologie entre langue et discours*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 2008.

- NIKLAS-SALMINEN, A., *La lexicologie*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 1997.
- PICOCHÉ, J., *Précis de lexicologie française*, Nathan, Paris, 1992.
- POTTIER, *Linguistique générale. Théorie et description*, Klincksieck, Paris, 1974.
- PRUVOST, J. et SABLAYROLLES, J.-F., *Les néologismes*, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, Paris, 2003.
- REY, A., *La terminologie. Noms et notions*, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, Paris, 1979.
- REY-DEBOVE, J., *Lexique et dictionnaire*, in *Le langage*, Centre d'Etude et de Promotion de la Lecture, Paris, 1973, pp. 82-109.
- REY-DEBOVE, J., *Sémiotique*, PUF, coll. Lexique, Paris, 1979.
- REY-DEBOVE, J., *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 1998.
- REYMOND, A. et al., *Identité de genre et langage : effet de résonance des mots « identitaires »*, *Bulletin de psychologie*, 2008/4 (Numéro 496), p. 377-388.
- SABLAYROLLES, J.-F., *La néologie en français contemporain, examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Editions Honoré Champion, Paris, 2000.
- SABLAYROLLES, J.-F., JACQUET-PFAU, C., HUMBLEY, J., *Emprunts, créations "sous influence" et équivalents. Passeurs de mots, passeurs d'espoir : lexicologie, terminologie et traduction face au défi de la diversité*, Lisbonne, 2009. Editions des Archives Contemporaines ; Agence universitaire de la francophonie, pp.325-339.
- SABLAYROLLES J-F, *Les néologismes, créer des mots français aujourd'hui*, Garnier, Paris, 2017.
- SCHOGT, H. G., *La dynamique du langage*, In *Le Langage*, dir. MARTINET, A., Gallimard, coll. encyclopédie de la Pléiade, Paris, 1968.
- SCHWARZE, C., « Le vert, les jeunes, l'important : aspects sémantiques de la conversion adjectif-nom », In : *Scolia* n°26, Strasbourg, 2012, pp. 153-170.
- SOMMIER, I. et AGUIDON, C., *Altermondialisme*, Encyclopædia Universalis [en ligne], [consulté le 28/07/2018], <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/altermondialisme/>.
- TOURATIER, C., *Pour une analyse linguistique de la signification*, in *La construction du sens hommage à Francis Jouanet*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence Cedex 1, coll. Langues et Langages n°6, 1996, pp. 113-122.
- TOURATIER, C., *La sémantique*, Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 2000.

TOURATIER, C., *Morphologie et morphématique. Analyse en morphèmes*, Publication de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2002.

ULLMANN, S., *Précis de sémantique française*, A. Francke S. A., Berne, 1952, 4^e édition de 1969.

WALD, P., « *La langue est un fait social* ». *Rapports entre la linguistique et la sociologie avant Saussure*, Conférence à l'Université de Tunis (décembre 1999), *Langage et société* 2012/4 (n° 142), p. 103-118.

Dictionnaires

Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Imprimerie Pierre Antoine, Nancy, 1704.

Dictionnaire de l'Académie française, Pierre Beame, Nîmes, 1778.

Dictionnaire de l'Académie française, 5^e édition, Paris, 1814.

Dictionnaire de l'Académie française, 6^e édition, Firmin Didot Frères, Paris, 1835.

Dictionnaire de l'Académie française, 8^e édition, Librairie Hachette, Paris, 1932.

Dictionnaire des dictionnaires, vocabulaire universel et complet de la langue française reproduisant le dictionnaire de l'Académie française et le supplément à ce dictionnaire, Librairie universelle de Rozez, Bruxelles, 1851.

Dictionnaire historique de la langue française, dir. REY, A., Le Robert, Paris, 2010.

Dictionnaire historique de la langue française, dir. REY, A., Le Robert, Paris, 1998.

FEW, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>.

Grand dictionnaire synonymes et contraires, Larousse, Paris, 2004.

Lexis, dictionnaire de la langue française, Larousse, Paris, 1975.

TLFi, *Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/>.

Wikipédia, *l'encyclopédie libre*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/>.

Wiktionnaire, *le dictionnaire libre*, <https://fr.wiktionary.org/wiki/>.

BOISTE, *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies, extraits comparatifs, concordance, critique et supplément de tous les dictionnaires*, Frechet, librairie-éditeur, Bruxelles, 7^e éd., 1828.

DE VOREPIERRE, B.-D., *Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle*, B.-Dupinet De Vorepierre, Paris, 1876.

- DELBARD, O., *Dictionnaire de l'environnement et du développement durable*, Pocket, Paris, 2005.
- FRIEDEL, H., *Dictionnaire de l'écologie et de l'environnement*, Larousse, Paris, 1980.
- FURETIÈRE, A., *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts : divisé en trois tomes*, La Haye et Rotterdam, 1640.
- GAFFIOT, F., *Le Gaffiot de poche. Dictionnaire Latin-Français*, Hachette, Paris, 2001.
- GODEFROY, F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du XIe au XVe siècle*, Kraus Reprint, Paris, 1880.
- HUGUET, E., *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Honoré Champion, Paris, 1932.
- KRECH III, S., MCNEIL, J. R., MERCHANT, C., *Encyclopedia of World Environmental History*, Routledge, New York, 2004.
- LACHATRE, M., *Nouveau dictionnaire universel*, E. Peeters, librairie-commissionnaire, Bruxelles, 1856.
- LARIVE et FLEURY, *Dictionnaire français illustré des mots et des choses ou Dictionnaire encyclopédique des écoles, des métiers et de la vie pratique*, Alexandre Houssiaux, éditeur, Paris, 1908.
- LAROUSSE, P., *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Librairie classique Larousse et Boyer, Paris, 1869.
- LAROUSSE, P., *Le petit Larousse illustré*, Larousse, Paris, 2011.
- LITTRÉ, E., *Dictionnaire de la langue française*, Hachette et Cie, Paris, 1863.
- NOËL et CHAPSAL, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Trichet/Voglet, Bruxelles, 1826.
- OLIVETTI, E., *Grand dictionnaire latin* [en ligne], <https://www.grand-dictionnaire-latin.com/>.
- RICHELET, P., *Dictionnaire françois*, Slatkine Reprint, Genève, 1970, réimpression de l'édition de Genève de 1680.
- RICHELET, P., *Dictionnaire de la langue françoise, ancienne et moderne*, Amsterdam, 1732.
- ROBERT, P., *Le petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Le Robert, Paris, 2016.
- Dictionnaire historique de la langue française*, dir. REY, A., Le Robert, Paris, 2010.
- Dictionnaire historique de la langue française*, dir. REY, A., Le Robert, Paris, 1998.

FEW, Französisches Etymologisches Wörterbuch, <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/>.

Grand dictionnaire synonymes et contraires, Larousse, Paris, 2004.

Lexis, dictionnaire de la langue française, Larousse, Paris, 1975.

TLFi, Trésor de la Langue Française informatisé [en ligne], <http://atilf.atilf.fr/>.

Wikipédia, l'encyclopédie libre, <https://fr.wikipedia.org/wiki/>.

Wiktionnaire, le dictionnaire libre, <https://fr.wiktionary.org/wiki/>.

